

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Conventions d'occupation temporaire à titre onéreux **Pages 2714 à 2715**
- Avenant n° 2 à une convention **Page 2715**
- Cabinet du Maire - Consolidation d'un arrêté pour l'ajout et la suppression d'achats **Page 2715**
- Décision d'ester en justice **Page 2716**

Arrêtés municipaux :

- Délégation de signature à une fonctionnaire territoriale **Page 2716**
- Délégations de signature à la Délégation générale au développement urbain en matière de ressources humaines..... **Page 2716**

- Délégations de signature relatives aux ordres de missions **Page 2717**
- Arrêtés rapportés de délégation de signature **Page 2718**
- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents **Page 2718**
- Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 2719**
- Délégation Générale aux Ressources Humaines :
 - Recrutement remplaçant - Nomination stagiaire /C **Page 2760**
- Centre Communal d'Action Sociale :
 - Recrutement remplaçant **Page 2760**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Conseil municipal - Séance publique - Avis **Page 2760**
- Direction des marchés publics - Avis **Page 2760**

- Occupation du droit des sols : déclarations préalables de travaux, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, lotissements, changements d'usage..... **Pages 2761 à 2764**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Convention d'occupation temporaire à titre onéreux au profit de la Société Pelican Rouge pour l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons chaudes et froides et de denrées alimentaires dans les locaux du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation – EI 07 075 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2014, transmis en Préfecture du Rhône le 3 novembre 2014, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjointes et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à M^{me} Nicole Gay, 6^e Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un ensemble immobilier dénommé Centre Berthelot sis 14/16 avenue Berthelot à Lyon 7^e, relevant de son domaine public ;

Considérant qu'une partie de cet ensemble immobilier est occupé par le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, structure ouverte au public ;

Considérant la demande des visiteurs du CHRD de pouvoir disposer de distributeurs de boissons chaudes et froides, ainsi que de denrées alimentaires ;

Considérant qu'à l'issue d'un appel d'offres, la Ville a retenu la proposition de la Société Pelican Rouge ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire à titre onéreux au profit de la société Pelican Rouge pour l'exploitation de distributeurs de boissons chaudes et froides ainsi que de denrées alimentaires, d'une durée d'une année renouvelable expressément 3 fois pour la même durée (soit 4 années au total) moyennant le versement d'une redevance composée d'une part fixe de 500 euros par an, et d'une part variable égale à 30 % du chiffre d'affaires réalisé.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 7 juillet 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Nicole GAY*

Convention d'occupation temporaire à titre onéreux au profit de la société Pelican Rouge, pour l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons chaudes dans les locaux des Archives Municipales sis place des Archives à Lyon 2^e – EI 02 209 (Direction Centrale de l'Immobilier - Service Gestion Domaniale)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 5, L. 2122-23 et L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les déci-

sions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2014, transmis en Préfecture du Rhône le 3 novembre 2014, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjointes et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à M^{me} Nicole Gay, 6^e Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un bâtiment sis 1 place des Archives à Lyon 2^e, relevant de son domaine public, et occupé par le service des archives municipales ;

Considérant la demande des visiteurs des Archives Municipales de pouvoir disposer de distributeurs de boissons chaudes ;

Considérant qu'à l'issue d'un appel d'offres, la Ville a retenu la proposition de la Société Pelican Rouge ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire à titre onéreux au profit de la société Pelican Rouge pour l'exploitation de distributeurs de boissons chaudes, d'une durée d'une année renouvelable expressément 3 fois pour la même durée (soit 4 années au total) moyennant le versement d'une redevance composée d'une part fixe de 400 euros par an, et d'une part variable égale à 30 % du chiffre d'affaires réalisé.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon le, 7 juillet 2016

*Pour le Maire de Lyon
L'Adjoint Déléguée
Nicole GAY*

Convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre onéreux au profit des sociétés Promoval et Arioste pour la réalisation de diagnostics géotechniques sur le bâtiment et la parcelle sis 2 bis place de Serin à Lyon 4^e, cadastré AE 31 (Direction Centrale de l'Immobilier - Service Action Foncière)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 5^e et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2014, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjointes et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-18 du CGCT, et déléguant à M^{me} Nicole Gay les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier.

Considérant que les sociétés Promoval et Arioste ont été désignées lauréates pour acquérir le tènement immobilier bâti décrit en objet et qu'à cette fin, il leur est nécessaire de faire réaliser des diagnostics géotechniques par la société Ain Géotechnique.

Considérant que les sociétés Promoval et Arioste ont sollicité la Ville de Lyon afin que leur soit consenti une convention d'occupation temporaire du domaine privé pour effectuer lesdits diagnostics sur le bâtiment et la parcelle cadastrée AE 31.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé au profit des sociétés Promoval et Arioste à compter du 29 août jusqu'au 30 août 2016 inclus, pour la réalisation des diagnostics géotechniques sur le tènement immobilier sis 2 bis place de Serin, contre le paiement d'une redevance forfaitaire de 50 € (cinquante euros) par jour d'occupation

soit au total 100 € (cent euros).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 10 août 2016

*Pour Nicole GAY absente,
Par délégation
du Maire de Lyon
Gérard CLAISSE*

Convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre onéreux au profit de la SCI Lyon Halle pour la réalisation de sondages structure sur le bâtiment sis place Gabriel Rambaud à Lyon 1^{er}, cadastré AI 123 (Direction Centrale de l'Immobilier - Service Action Foncière)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 5^e et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2014, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-18 du CGCT, et déléguant à M^{me} Nicole Gay les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier.

Considérant que la SCI Lyon Halle a été choisie pour devenir le futur emphytéote de la halle de la Martinière et qu'à cette fin, il lui est nécessaire de faire réaliser dès à présent, des sondages structure par la société Paillasseur et Frères.

Considérant que la SCI Lyon Halle a sollicité la Ville de Lyon afin que lui soit consentie une convention d'occupation temporaire du domaine privé pour effectuer lesdits sondages sur le bâtiment édifié sur la parcelle cadastrée AI 123.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé au profit de la SCI Lyon Halle pour le 29 août 2016, pour la réalisation des sondages structure sur le tènement immobilier sis place Gabriel Rambaud à Lyon 1^{er}, contre le paiement d'une redevance forfaitaire de 50 € (cinquante euros) par jour d'occupation soit au total 50 € (cinquante euros).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 24 août 2016

*Par délégation
du Maire de Lyon
Nicole GAY*

Avenant n° 2 à la convention d'occupation du 29 août 2013 consentie par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon, pour la mise à disposition de la Chapelle de la Trinité sise 29 rue de la Bourse à Lyon 2^e – EI 02 112 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider

de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2014, transmis en Préfecture du Rhône le 3 novembre 2014, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjoints et Conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à M^{me} Nicole Gay, 6^e Adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Métropole de Lyon est propriétaire d'un bâtiment appartenant à son domaine privé, dénommé « Chapelle de la Trinité », sise 29 rue de la Bourse à Lyon 2^e, dans l'enceinte du Lycée Ampère ;

Considérant que la Ville de Lyon a toujours utilisé cet édifice religieux dans le cadre d'animations culturelles, et que ce bâtiment est mis à la disposition de l'association « Les Grands Concerts » (ex association des Festivals), et répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 02 112 ;

Considérant qu'après accord entre la Ville de Lyon et la Métropole, la cession de l'édifice par la Métropole au profit de la Ville de Lyon était prévue, il avait été établie une convention de mise à disposition du bien se terminant le 30 juin 2015 ;

Considérant qu'à ce jour la cession n'a toujours pas abouti, et considérant que les besoins de la Ville de Lyon sont toujours d'actualité, la Métropole a accepté de poursuivre la mise à disposition de la « Chapelle de la Trinité » au profit de la Ville de Lyon, jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un avenant n° 2 à la convention d'occupation du 29 août 2013 relative à la mise à disposition par la Métropole au profit de la Ville de Lyon, de la Chapelle de la Trinité ; Le terme de cette convention est portée au 31 décembre 2016. La redevance annuelle avait été fixée à 10 000 euros à la signature de la convention le 29 août 2013.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 11 juillet 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Consolidation de l'arrêté et ajout de l'achat de petite restauration et de presse, suppression de l'achat de fleurs et cadeaux (Cabinet du Maire - Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptables)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2014/5 du 4 avril 2014, autorisant la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des Services Municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016 donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande Publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 1980 (modifié) instituant une régie d'avances au Cabinet du Maire sise à l'Hôtel de Ville, 1 place de la Comédie 69205 Lyon Cedex 01 ;

Vu la proposition de M. David Roche, Chef du Bureau du Cabinet du Maire en date du 9 août 2016 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon en date du 30 août 2016 ;

Décide :

Que l'arrêté du 8 janvier 1980 est modifié comme suit :

Article Premier. - Il est institué une régie d'avances au Cabinet du Maire de la Ville de Lyon

Art. 2. - Cette régie est créée pour le paiement :

- De frais d'autoroute et de carburant
- D'affranchissement
- De petite restauration pour les chauffeurs
- De presse selon besoins hors abonnements

Art. 3. - Cette régie est installée à l'Hôtel de Ville, 1 place de la Comédie 69205 Lyon Cedex 01 ;

Art. 4. - Les dépenses désignées à l'article 2 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- Numéraires dans la limite de 300 euros (trois cents euros) ;

Art. 5. - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à quatre cent cinquante euros (450€) ;

Art. 6. - Le régisseur aura la charge de produire à M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon, au moins une fois par mois, et lors de sa sortie de fonction, les pièces justificatives des règlements : celles-ci seront conformes aux prescriptions relatives aux mandats de paiements ou mémoires acquittés par les parties prenantes. Le renouvellement de l'avance sera fonction du montant des justifications apportées et reconnues valables ;

Art. 7. - Le régisseur sera désigné par le Maire de Lyon, sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipal ;

Art. 8. - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

Art. 9. - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée après avis conforme de Monsieur le Trésorier de Lyon Municipal selon la réglementation en vigueur ;

Art. 10. - Le régisseur suppléant pourra éventuellement bénéficier d'une prime de responsabilité pour les périodes où il aura effectivement remplacé le régisseur titulaire ;

Art. 11. - M. l'Adjoint Délégué aux Finances et M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 2 septembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Richard BRUMM*

Décision d'estimer en justice - Référé de l'association A. M. du 4^e aux fins d'obtenir la poursuite de l'exécution du contrat de mise à disposition du Dojo sis 8 rue Ruplinger à Lyon 69004, conformément au planning 2016/2017 proposé le 4 mai 2016 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour tenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Guy Corazzol les compétences relatives au contentieux général.

Vu la requête dont assignation a été donnée à la Ville de Lyon en date du 26 août 2016 et déposée par l'association A. M. du 4^e (AM4) représentée par M^e Sonia Akue.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par l'association A. M. du 4^e (AM4), devant le Tribunal de Grande Instance de Lyon tendant à obtenir la poursuite de l'exécution du contrat de mise à disposition du Dojo sis 8 rue Ruplinger à Lyon (69004) conclu avec ladite association et l'association Judo Club Croix-Roussien (JJCR), conformément au planning

2016/2017 proposé le 4 mai 2016, ce jusqu'à la fin de la saison sportive 2016/2017 et sous astreinte de 100 € par jour de retard.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 6 septembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Guy CORAZZOL*

Délégation de signature à une fonctionnaire territoriale - M^{me} Corinne Sebillé (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus ».

Vu les articles R2122-8 et R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°62-921 du 3 août 1962 modifiant certaines règles relatives aux actes de l'état civil ;

Arrête :

Article Premier. - M^{me} Corinne Sebillé, Adjoint administratif 1^{ère} classe à la mairie du 3^e arrondissement, est déléguée :

Dans les fonctions d'Officier d'état civil pour :

- la rédaction des actes de mariages
- la réception des déclarations et la rédaction des actes de naissance, décès, enfant sans vie, de reconnaissance, de déclaration conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,
- la transcription et l'apposition des mentions en marge de tous les actes ou jugements sur les registres de l'état civil,
- la délivrance de toutes copies ou extraits quelle que soit la nature des actes
- la mise en œuvre de la procédure de vérification prévue par les dispositions du titre III du décret n° 62-921 du 3 août 1962

Pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature

Art. 2.- Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République. Lyon, le 12 février 2016

*Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB*

Délégations de signature à la Délégation générale au développement urbain en matière de ressources humaines (Direction Pilotage financier et juridique RH - Service Juridique)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2511-27,

Vu la délibération du conseil municipal du 4 avril 2014 portant élection de M. Gérard Collomb en qualité de Maire de la Ville de Lyon,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté municipal n° 2016-14 du 30 mars 2016 portant délégations de signature à certains fonctionnaires de la Délégation générale au développement urbain,

Arrête :

Article Premier. - Délégation est donnée à M. Raphaël Bermond, Responsable des ressources humaines de la Délégation générale au développement urbain, aux fins de signature des pièces et actes concernant les agents affectés à cette délégation, à l'exception de la Direction des Espaces Verts, et relatifs :

- Aux procédures de recrutement, de nomination et de titularisation des fonctionnaires et aux procédures de recrutement et de

nomination des agents contractuels relevant des articles 3 et 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, des agents relevant de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et des vacataires à l'exception des agents occupant un emploi de responsable d'une direction, de secrétaire général et de directeur général adjoint :

- les courriers informant les candidats qu'ils sont pressentis à l'embauche ;
- les courriers informant les candidats qu'ils ne sont pas retenus sur le poste ;
- les courriers informant les candidats des décisions de recrutement de la collectivité ;
- les arrêtés de nomination des agents stagiaires ;
- les arrêtés de nomination des agents dispensés de stage ;
- les arrêtés de recrutement par voie de détachement pour stage ;
- les arrêtés de recrutement par voie de mutation ;
- les contrats fondés sur l'article 38 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée ;
- les arrêtés de titularisation ;
- les contrats des agents relevant des articles 3 et 3-1 et décisions d'engagement des vacataires ;
- toutes attestations concernant le recrutement des agents ;
- les certificats administratifs justifiant une dépense ;
- les demandes de renseignements à diverses administrations, organismes, entreprises ou particuliers ;
- les réponses à des demandes de renseignements ou de production de pièces justificatives destinées à diverses administrations ou organismes, entreprises ou particuliers, hors relations avec le FIPHPF ;
- A l'accueil des stagiaires gratifiés ou non gratifiés :
 - les courriers de rejet des candidatures ;
 - tous documents concernant les conventions de stages gratifiés ou non gratifiés avec les établissements d'enseignement ;
 - les conventions avec les entreprises, administrations et établissements publics ;
 - les certificats administratifs justifiant une dépense ;
 - tous les documents relatifs au recouvrement des créances ;
 - les demandes de renseignements à diverses administrations, organismes, entreprises ou particuliers ;
 - les réponses à des demandes de renseignements ou de production de pièces justificatives destinées à diverses administrations ou organismes, entreprises ou particuliers ;
- Aux procédures de gestion administrative des agents :
 - les courriers et arrêtés de travail à temps partiel et de modification de temps partiel ;
 - les décisions de refus de travail à temps partiel et de modification de temps partiel ;
 - les attestations de versement du supplément familial de traitement aux agents de la Délégation ainsi qu'aux ex conjoints ;
 - les décisions d'acceptation ou de refus des autorisations d'absence et congés exceptionnels pour motifs autres que syndicaux ;
 - les courriers et décisions individuelles relatifs aux congés annuels et aux jours de récupération RTT et CET ;
 - les courriers de demande d'indemnisation du CET dans le cadre des recrutements par voie de mutation
 - les attestations concernant les horaires de travail et les jours travaillés ;
 - les arrêtés, de congé parental, de mise en disponibilité (hors disponibilité d'office) de congé de présence parentale, de solidarité familiale, et de congé sans traitement (hors congés sans traitement à l'épuisement des congés maladie), ainsi que leur renouvellement ;
 - les décisions de refus du congé parental, de mise en disponibilité (hors disponibilité d'office), de congé de présence parentale, de solidarité familiale et de congé sans traitement (hors congés sans traitement à l'épuisement des congés maladie) ;
 - les courriers ou attestations en lien avec la gestion des sorties temporaires ci-dessus mentionnées ;
 - les arrêtés de réintégration à l'issue des situations ci-dessus mentionnées (hors surnombre) ainsi que les courriers ou attestations en lien avec leur gestion ;
 - les arrêtés d'attribution de NBI et fin d'attribution de NBI prévues au profil de poste et les NBI pour les fonctions de régisseur et de maître d'apprentissage ainsi que les courriers ou les attestations en lien avec la gestion de ces NBI ;
 - les décisions administratives d'acceptation ou de refus du bénéfice des congés de maladie pour une période inférieure à six mois, des congés de maternité et des congés de paternité et d'accueil de l'enfant ;
 - les décisions administratives relatives aux congés de maladie ordinaire de moins de 12 mois des agents contractuels

- les attestations d'emploi et les états de service ;
- les arrêtés de radiation des cadres pour mutation ;
- les courriers et attestations concernant la mutation sortante des agents ;
- les courriers de mise en demeure de reprendre ses fonctions des agents relevant des articles 3 et 3-1 ;
- les décisions relatives à la radiation des cadres pour abandon de poste des agents relevant des articles 3 et 3-1 ;
- les décisions relatives aux démissions des agents relevant des articles 3 et 3-1 ;
- les avenants aux contrats des agents relevant des articles 3 et 3-1 ;
- les renouvellements de contrat des agents relevant des articles 3 et 3-1 et les renouvellements des engagements des vacataires, à l'exception des agents occupant un emploi de responsable d'une direction ;
- les décisions de non renouvellement des contrats des agents relevant des articles 3 et 3-1 sauf pour insuffisances professionnelles, motifs disciplinaires et inaptitude physique, à l'exception des agents occupant un emploi de responsable d'une direction ;
- les décisions de non renouvellement de vacataires ;
- toutes les attestations concernant ces agents (hors rémunération et chômage) ;
- les certificats de travail délivrés en fin de contrat aux agents relevant des articles 3 et 3-1 ;
- les décisions de suspension de traitement pendant une période d'absence injustifiée ;
- les certificats administratifs justifiant une dépense ;
- les demandes de renseignements à diverses administrations, organismes, entreprises ou particuliers ;
- les réponses à des demandes de renseignements ou de production de pièces justificatives destinées à diverses administrations ou organismes, entreprises ou particuliers, hors relations avec le FIPHPF.
- Aux procédures de mutation interne à la demande de l'agent et de mobilité interne consécutive à une réorganisation des services :
 - les décisions de mutation interne à la demande de l'agent.
 - les décisions de changement d'affectation suite à une réorganisation de service.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphael Bermond, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par M^{me} Béatrice Ferrato, Secrétaire générale de la Délégation générale au développement urbain.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Béatrice Ferrato, la délégation qui lui est conférée par l'article 2 sera exercée par M^{me} Anne Jestin, Directrice générale adjointe au développement urbain.

Art. 4. - Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2016-14 du 30 mars 2016 susvisé sont abrogées.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, affiché et transmis aux intéressés.

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Lyon, le 31 août 2016

Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 1^{er} septembre 2016

Délégations de signature relatives aux ordres de missions (Direction Pilotage financier et juridique RH - Service Juridique)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2511-27,

Vu la délibération du conseil municipal du 4 avril 2014 portant élection de M. Gérard Collomb en qualité de Maire de la Ville de Lyon,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté municipal n° 2014-13 du 11 avril 2014 portant délégations de signature à certains fonctionnaires de la Délégation générale au développement urbain,

Arrête :

Article Premier. - Délégation est donnée à M^{me} Anne Jestin, Directrice générale adjointe au développement urbain, aux fins de signature des ordres de mission en France ou à l'étranger concernant les agents de la Délégation générale au développement urbain.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Anne Jestin, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par M^{me} Béatrice Ferrato, Secrétaire générale de la Délégation générale au développement urbain.

Art. 3. - Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014-13 du 11 avril 2014 susvisé sont abrogées.

Art. 4. - M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil de actes administratifs, affiché et transmis aux intéressés.

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Lyon, le 31 août 2016

Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB

Acte transmis pour contrôle de légalité le 1^{er} septembre 2016

Arrêté rapporté de délégation de signature - M^{me} Marie-France Flores (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L2122-30 du Code Général des collectivités Territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus ».

Vu les articles R2122-8 et R2122-10 du Code Général des collectivités Territoriales

Vu le décret n°62-921 du 3 août 1962 modifiant certaines règles relatives aux actes de l'état civil

Arrête :

Article Premier. - Considérant la cessation de fonction, à la Mairie du 9^e arrondissement, de l'agent dont le nom suit :

M^{me} Marie-France Flores - Adjoint Administratif

Art. 2. - Est rapporté l'arrêté n°2014/166 lui donnant délégation de signature :

Dans les fonctions d'Officier d'état civil pour :

- la rédaction des actes de mariages
- la réception des déclarations et la rédaction des actes de naissance, décès, enfant sans vie, de reconnaissance, de déclaration conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,
- la transcription et l'apposition des mentions en marge de tous les actes ou jugements sur les registres de l'état civil,
- la délivrance de toutes copies ou extraits quelle que soit la nature des actes
- la mise en œuvre de la procédure de vérification prévue par les

dispositions du titre III du décret n° 62-921 du 3 août 1962

Pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature

Art. 3. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.
Lyon, le 25 mai 2016

Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB

Arrêté rapporté de délégation de signature - M^{me} Paula Wullens (Direction Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus ».

Vu les articles R2122-8 et R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret n°62-921 du 3 août 1962 modifiant certaines règles relatives aux actes de l'état civil

Arrête :

Article Premier. - considérant la cessation de fonction, à la Mairie du 3^e arrondissement, de l'agent dont le nom suit :

M^{me} Paula Wullens - Adjoint Administratif

Art. 2.- Est rapporté l'arrêté n°2014/49 lui donnant délégation de signature :

Dans les fonctions d'Officier d'état civil pour :

- la rédaction des actes de mariages
 - la réception des déclarations et la rédaction des actes de naissance, décès, enfant sans vie, de reconnaissance, de déclaration conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,
 - la transcription et l'apposition des mentions en marge de tous les actes ou jugements sur les registres de l'état civil,
 - la délivrance de toutes copies ou extraits quelle que soit la nature des actes
 - la mise en œuvre de la procédure de vérification prévue par les dispositions du titre III du décret n° 62-921 du 3 août 1962
- Pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature

Art. 3.- Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.
Lyon, le 12 février 2016

Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain - Direction des Déplacements Urbains)

| Numéro d'arrêté | Titre de l'arrêté | Objet de l'arrêté | Date de signature | Signataires | Date d'effet |
|-----------------|--|---|-------------------|--|-------------------------|
| 2016RP33124 | Abrogation de stationnement et interdiction d'arrêt aux abords des établissements primaires et secondaires (stationnement) | Considérant que pour renforcer la sécurité des personnes, il y a lieu d'interdire l'arrêt et le stationnement des véhicules aux abords immédiats des établissements d'enseignement primaires et secondaires, est abrogé l'arrêté 2016RP33110 du 25 août 2016 portant sur la mesure d'interdiction d'arrêt. L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, aux abords des établissements d'enseignement primaires et secondaires, dans une zone définie par un demi-cercle de 10 m de rayon ayant pour centre l'entrée principale de l'établissement. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme dangereux au sens de l'article R.417-9 du code de la route. | 1/9/2016 | Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire | Date de parution au BMO |

| Numéro d'arrêté | Titre de l'arrêté | Objet de l'arrêté | Date de signature | Signataires | Date d'effet |
|-----------------|--|---|-------------------|---|-------------------------|
| 2016RP32704 | Réglementation d'arrêt rue de la Charité Lyon 2ème (stationnement) | L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h mais le stationnement est interdit rue de la Charité (2) côté Est, face au n° 82 rue de la Charité (2), sur 5 m. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. | 1/9/2016 | Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire | Date de parution au BMO |
| 2016RP32705 | Réglementation d'arrêt rue de la Charité Lyon 2ème (stationnement) | L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h mais le stationnement est interdit rue de la Charité (2) côté Est, au Nord du n° 43 rue de la Charité (2), sur 12 m. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et pasible de mise en fourrière immédiate. | 1/9/2016 | Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire | Date de parution au BMO |
| 2016RP32796 | Abrogation de stationnement rue Seguin Lyon 2ème (stationnement) | Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu d'adapter la réglementation de l'arrêt et du stationnement des véhicules en supprimant une aire de livraison. Est abrogé l'arrêté 2009RP00718 du 29 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt. | 1/9/2016 | Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire | Date de parution au BMO |
| 2016RP32783 | Réglementation d'arrêt rue Berjon Lyon 9ème (stationnement) | L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h, mais le stationnement est interdit rue Berjon (9) côté Nord, au droit du n° 12 rue Berjon (9), sur 15 m. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. | 1/9/2016 | Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire | Date de parution au BMO |
| 2016RP32799 | Réglementation d'arrêt montée Saint-Barthélémy Lyon 5ème (stationnement) | L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h, mais le stationnement est interdit montée Saint-Barthélémy (5) côté Est, au Sud du n° 47 montée Saint-Barthélémy (5), sur 15 m. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. | 1/9/2016 | Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire | Date de parution au BMO |
| 2016RP32751 | Feux d'intersection sur la rue Tête d'Or et la rue de Sèze Lyon 6ème (circulation) | La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires. Les mouvements directionnels suivants sont autorisés pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour : mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Tête d'or (dans le sens Sud-Nord) vers la rue de Sèze (dans le sens Ouest-Est). | 25/07/16 | Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie | Date de parution au BMO |
| 2016RP32752 | Feux d'intersection sur la rue de Sèze et la rue Boileau Lyon 6ème (circulation) | La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires. Les mouvements directionnels suivants sont autorisés pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour : mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Boileau (dans le sens Sud-Nord) vers la rue de Sèze (dans le sens Ouest-Est). | 25/07/16 | Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie | Date de parution au BMO |

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la ville de Lyon - direction des déplacements urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|-----------|--|---|-----------------------|---------------------------------------|--|
| 10144 | Sogea | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de reprise de fuite sur canalisation d'eau en urgence | la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise | Rue de Gerland | sur 30 m au droit des n° 93 et n° 105 | A partir du vendredi 2 septembre 2016 jusqu'au lundi 5 septembre 2016, de 9h à 16h |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|-------------------------------|--|--|---------------------------------|--|---|
| 10144 | Sogea | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de reprise de fuite sur canalisation d'eau en urgence | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Rue de Gerland | sur 30 m au droit des n° 93 et n° 105 | A partir du vendredi 2 septembre 2016 jusqu'au lundi 5 septembre 2016, de 9h à 16h |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | | des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 93 et n° 105 |
| | | | le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | | | |
| 10145 | Nolita Cinéma / N° 000998 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de film | la circulation sera interrompue lors des prises de vues | Place François Bertras | | Les lundi 5 septembre 2016 et mardi 6 septembre 2016, de 13h à 19h |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue du Doyenné | du n° 27 à la place François Bertras | Les lundi 5 septembre 2016 et mardi 6 septembre 2016, de 7h à 19h |
| | | | | Rue Saint Georges | entre le n° 66 et la place François Bertras | |
| | | | | Quai Fulchiron | des deux côtés entre la place de la Commanderie et la rue Mouton | |
| | | | | Place Abbé Larue | moitié Sud de la place | |
| 10146 | Etienne Wersonig / Em Lyon | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un jeu d'énigmes | l'installation de 4 tables sera autorisée | Place des Archives | | Le jeudi 15 septembre 2016, de 12h à 19h |
| 10147 | Peix | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Cours Franklin Roosevelt | sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 10 | A partir du vendredi 2 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016 |
| 10148 | Sogea | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau en accord avec le LYVIA n° 201612211 | la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 | Rue Chazay | au droit de la propriété située au n° 15 | A partir du lundi 5 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 9 septembre 2016, 17h30 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | des deux côtés de la chaussée au droit de la propriété située au n° 15 | |
| 10149 | Hera | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble | l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés | Place des Capucins | | Le lundi 5 septembre 2016, de 7h30 à 17h30 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | sur 10 m au droit de la façade du n° 6 | |
| 10150 | Eg Sol | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Passage Gonin | côté Est, zone de desserte comprise entre le quai Saint Vincent et l'impasse Gonin | A partir du lundi 5 septembre 2016, 7h30, jusqu'au lundi 12 septembre 2016, 18h |
| 10151 | Patrice Warrenner | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests laser dans le cadre de la Fête des Lumières | l'accès et le stationnement de 2 véhicules seront autorisés | Place des Jacobins | | Le lundi 5 septembre 2016, de 17h30 à 22h |
| 10152 | Strada Marketing / N° 0001048 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération promotionnelle Capri Sun | une animation sera autorisée | Place Charles Béraudier | partie Ouest, le long du boulevard Marius Vivier Merle | Le vendredi 16 septembre 2016, de 10h à 18h |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|-----------------------------------|--|--|----------------------------------|---|---|
| 10153 | Asten | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue Curtelin | entre le rue des Emeraudes et l'avenue Thiers, en dehors des phases de présence de l'entreprise et d'activité du chantier | A partir du lundi 5 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, 17h30 |
| | | | la circulation des véhicules sera interdite | | entre le rue des Emeraudes et l'avenue Thiers | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 7h30 à 17h30 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | des deux côtés de la chaussée entre le rue des Emeraudes et l'avenue Thiers | A partir du lundi 5 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, 17h30 |
| 10154 | Musée des Beaux Arts | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Journées du Patrimoine | l'installation de barrières sera autorisée | Place des Terreaux | trottoir Sud, sur 15 m au droit de l'entrée du Musée des Beaux Arts | Les samedi 17 septembre 2016 et dimanche 18 septembre 2016 |
| 10155 | La Pate à Bonheur / N° 0001026 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Troc Ton Slip | des animations seront autorisées | Place Colbert | | Le dimanche 25 septembre 2016, de 11h à 21h |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | au droit des n° 4 et 5 | Le dimanche 25 septembre 2016, de 8h à 23h |
| 10156 | Ert Technologies | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans un réseau de Télécoms | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Grande Rue des Feuillants | sur 2 m au droit de la trappe d'accès à un réseau Télécoms situé au droit de la rue Royale | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016, de 9h à 16h |
| | | | | Rue du Gare | sur 2 m au droit de la trappe d'accès à un réseau Télécoms situé au droit de la rue de l'Arbre Sec | |
| 10157 | Eiffage Tp | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée | la circulation des véhicules sera interdite | Rue de l'Annonciade | dans les deux sens de la circulation, entre la place Rouville et la rue du Jardin des Plantes, sauf aux véhicules du Sytral | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au jeudi 8 septembre 2016, de 22h à 4h30 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 18 et 20 | A partir du lundi 5 septembre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 8 septembre 2016, 7h30 |
| 10158 | Agence Boreal / N° 0001044 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne d'information CGT Info Droits | l'accès et le stationnement d'une caravane CGT 2016 seront autorisés | Place Carnot | | Le jeudi 29 septembre 2016, de 8h30 à 18h |
| 10159 | Agencement Ingénierie et Création | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Quai André Lassagne | sur 10 m au droit du n° 6 | Le lundi 5 septembre 2016, de 7h à 18h |
| 10160 | 2Tcz | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Malesherbes | sur 6 m au droit du n° 10 | A partir du lundi 5 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 5 octobre 2016, 17h30 |
| 10161 | Tecmobat | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Burdeau | sur 10 m au droit du n° 44 | A partir du lundi 5 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 20 septembre 2016, 17h30 |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|---|--|--|-------------------------------------|---|--|
| 10162 | Tecmobat | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Coysevox | sur 10 m au droit du n° 2 | A partir du lundi 5 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 20 septembre 2016, 17h30 |
| 10163 | Horn | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Ney | sur 10 m au droit du n° 46 | A partir du lundi 5 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 5 octobre 2016, 17h30 |
| 10164 | Barymo | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Quai Pierre Scize | sur 15 m au droit du n° 110 | A partir du lundi 5 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 7 septembre 2016, 17h30 |
| 10165 | Entreprises Colas - Deluermoz - Asten - Perrier Tp - Bonfond - Electriox - Legros | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de la chaussée et de mise en sécurité du tunnel des Tchécoslovaques | la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable | Grande Rue de la Guillotière | entre le boulevard des Tchécoslovaques et la rue Marius Berliet | A partir du mercredi 31 août 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016 |
| | | | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | | | |
| | | | la circulation des véhicules sera interdite | | | |
| | | | le cheminement piétons sera interdit sur le trottoir Sud | | | |
| 10166 | Eiffage Energie - Tremabat | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation sur fuite chauffage urbain | la circulation des piétons sera interdite | Rue Paul Bert | trottoir pair, sur 20 m à l'Est de la rue Maurice Flandin | A partir du vendredi 2 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016 |
| | | | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | | sur 20 m entre le n° 211 et la rue Maurice Flandin | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | côté impair, sur 10 m, entre le n° 211 et le n° 213 | |
| | | | | | côté pair, entre le n° 206 et le n° 210 | |
| 10167 | Eiffage Energie/ Tremabat | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de fuite de chauffage urbain | la circulation des piétons sera interdite | Rue Servient | trottoir Nord, sur 20 m à l'Est de la rue Garibaldi | A partir du vendredi 2 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016 |
| | | | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | | sur 30 m, à l'Est de la rue Garibaldi | A partir du vendredi 2 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 9h à 16h |
| | | | le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir | | trottoir Nord, sur 20 m à l'Est de la rue Garibaldi | A partir du vendredi 2 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016 |
| 10168 | Engie Eiffage | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de fuite de chauffage urbain | la circulation des cycles sera interdite dans les deux sens et les usagés empruntant la piste cyclable devront circuler à pied le long du chantier | Rue Général Mouton Duvernet | | |
| 10168 | Engie Eiffage | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de fuite de chauffage urbain | la circulation des piétons sera interdite | Rue Général Mouton Duvernet | sur 20 m, en face du n° 5 | A partir du vendredi 2 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016 |
| | | | le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur la piste cyclable | | | |
| | | | le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir | | | |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|-------------------------------|--|---|---|---|---|
| 10169 | Sobeca | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un accès véhicule de chantier à l'intérieur de l'enceinte RTE | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Roquette | côté pair, sur 10 m de part et d'autre du face n° 15 bis (au niveau du portail RTE) | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016 |
| 10170 | Sas G Guiraud | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire | L'accès et le stationnement seront autorisés sur la chaussée la circulation des piétons sera interdite | Place Antonin Poncet | sur 15 m, au droit du n° 5 | Le lundi 5 septembre 2016, de 7h à 16h |
| 10171 | Carrion Tp | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau potable | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue Paul Bert | sur la contre allée Est de la rue Garibaldi dans les deux sens entre la rue Léon Jouhaux et la rue Garibaldi | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 16h |
| | | | | Place des Martyrs de la Resistance | entre la rue Léon Jouhaux et la rue Garibaldi côté Ouest | |
| | | | | le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | | sur chaussée, côté Nord entre la rue Léon Jouhaux et la rue Garibaldi |
| 10172 | Coiro | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement ERDF | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Cours Suchet | côté pair, entre le n° 38 et le cours Charlemagne | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 7h03 à 16h30 |
| 10173 | Arnholdt | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions | la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 | Rue Eugène Pons | sur 20 m au droit du n° 79 | Le lundi 5 septembre 2016, de 7h à 17h |
| 10174 | Sarl Divercity | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue du Président Edouard Herriot | sur 15 m au droit du n° 85 | Le lundi 5 septembre 2016 |
| 10175 | Constructel Energie | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue Paul Bert | entre la rue Garibaldi et la rue Leon Jouhaux | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016 |
| 10175 | Constructel Energie | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir | Rue Paul Bert | entre la rue Garibaldi et la rue Leon Jouhaux trottoir Nord, entre la rue Garibaldi et la rue Leon Jouhaux | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016 |
| 10176 | Communauté des Pères Jésuites | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Sala | au droit du n° 20 sur 20 m | Le samedi 3 septembre 2016, de 9h à 11h |
| 10177 | Eurovia | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées | la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» | Rue Paul Mon-trochet | sur 30 m au droit de la rue Vuillerme | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au jeudi 8 septembre 2016, de 7h30 à 17h |
| | | | la circulation des véhicules sera interdite | Passage Panama | entre la rue Hrant Dink et le cours Charlemagne | |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--|---|--|--|--|--|--|
| 10178 | Guillet et Clavel | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement en accord avec le LYVIA n° 201611809 | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue Saint Fiacre | au droit de la propriété située au n° 5 | A partir du mardi 6 septembre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 8 septembre 2016, 17h30 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | des deux côtés de la chaussée au droit de la propriété située au n° 5 | |
| 10179 | La Sarl Mer et Vigne | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un salon à l'embarcadère | l'accès et le stationnement de 3 véhicules frigorifiques seront autorisés | Quai Rambaud | le long de l'embarcadère, sur la promenade | A partir du jeudi 29 septembre 2016 jusqu'au dimanche 2 octobre 2016 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Bichat | côté Nord, sur 15 emplacements en face de la Gendarmerie | |
| 10180 | Constructel Energie | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations de GRDF | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue Jean Fournier | | A partir du jeudi 1 septembre 2016 jusqu'au vendredi 2 septembre 2016 |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | des deux côtés de la chaussée | |
| 10181 | Picq | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue des Chartreux | sur 10 m au droit des n° 35 à 37 | A partir du mardi 6 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 21 septembre 2016, 17h30 |
| 10182 | Ntr | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création de ligne électrique haute tension souterraine | la circulation des riverains s'effectuera à double sens | Rue de la Part Dieu | entre le cours de la Liberté et la rue Jean Larrivé | A partir du samedi 3 septembre 2016 jusqu'au jeudi 15 septembre 2016 |
| | | | la circulation des véhicules sera autorisée | | sens Est/Ouest, entre la rue de Sévigné et la rue Commandant Dubois | |
| | | | la circulation des véhicules sera interdite | Rue Jean Larrivé | sens Nord/Sud, entre la rue de la Part Dieu et la rue Mazenod | |
| | | | | Rue de la Part Dieu | entre le quai Victor Augagneur et la rue Sévigné | |
| 10182 | Ntr | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création de ligne électrique haute tension souterraine | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Jean Larrivé | côté impair, entre la rue de la Part Dieu et la rue Mazenod | A partir du samedi 3 septembre 2016 jusqu'au jeudi 15 septembre 2016 |
| | | | | Rue de la Part Dieu | des deux côtés, entre le quai Victor Augagneur et le cours de la Liberté | |
| | | | | | des deux côtés, entre le cours de la Liberté et la rue de Sévigné | |
| | | | | Rue Jean Larrivé | au débouché sur la rue Jean Larrivé | |
| Rue Jean Larrivé | au débouché sur la rue Mazenod | | | | | |
| | 10183 | Tarvel | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Rue Pierre Delore | entre la rue Paul Cazeneuve et la rue Audibert Laviotte |
| la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | | | Rue Léo et Maurice Trouilhet | entre la rue Villon et la rue Antoine Lumière | |
| Rue Pierre Delore | entre la rue Paul Cazeneuve et la rue Audibert Laviotte | | | | | |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------------|---|--|--|-------------------------------------|--|---|
| 10183 | Tarvel | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élitage | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | Rue Léo et Maurice Trouilhet | entre la rue Villon et la rue Antoine Lumière | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 7h à 17h |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Pierre Delore | côté impair, entre la rue Paul Cazeneuve et la rue Audibert Lavirotte | |
| | | | | Rue Léo et Maurice Trouilhet | des deux côtés de la chaussée, entre la rue Villon et la rue Antoine Lumière | |
| 10184 | Tarvel | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élitage | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Rue Chevreul | | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 7h à 17h |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | | |
| | | | le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | | des deux côtés de la chaussée | |
| 10185 | Tarvel | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élitage | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Rue Nicolai | | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 7h à 17h |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | | |
| | | | le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | | des deux côtés de la chaussée | |
| 10186 | Fontanel | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Marius Berliet | sur 9 m en face du n° 83 | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016 |
| 10187 | Tarvel | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élitage | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Rue de la Thibaudière | entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de la Madeleine | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 7h à 17h |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | | |
| | | | le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | | côté pair, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de la Madeleine | |
| 10188 | Tarvel | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élitage | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Rue Sébastien Gryphe | entre le n° 4 et le n° 8 | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 7h à 17h |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | Rue Père Chevrier | entre le n° 41 et le n° 57 | |
| | | | | Rue Père Chevrier | | |
| | | | | Rue Sébastien Gryphe | entre le n° 4 et le n° 8 | |
| | | | | Rue Sébastien Gryphe | côté pair, entre le n° 4 et le n° 8 | |
| Rue Père Chevrier | des deux côtés de la chaussée, entre le n° 41 et le n° 57 | | | | | |
| 10189 | Tarvel | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élitage | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Rue Cavenne | entre le n° 14 et le n° 27. | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 7h à 17h |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | des deux côtés de la chaussée, entre le n° 14 et le n° 27. | |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|---------------------------|--|--|---|---|--|
| 10190 | Gauthey | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF n° LYVIA: 201611310 | les véhicules de l'entreprise seront autorisés à stationner Un cheminement piétons de 1,40 m sera maintenu le long de l'emprise de chantier | Rue Paul Caze-neuve | sur le trottoir Est au droit du n° 37 | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au mardi 27 septembre 2016 |
| 10191 | Tarvel | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Place Docteurs Charles et Christophe Mérieux | chaussée Est, chaussée Ouest, chaussée Nord, chaussée Sud | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 16h |
| 10192 | Sogea | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'EGL | la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | Rue Jean Fournier Rue du Château de la Duchère Rue Jean Fournier Rue du Château de la Duchère Rue Jean Fournier Rue du Château de la Duchère | | A partir du jeudi 1 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016 |
| 10192 | Sogea | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'EGL | le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Rue Jean Fournier Rue du Château de la Duchère | des deux côtés de la chaussée | A partir du jeudi 1 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016 |
| 10193 | Ladogana | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le transport d'un enfant à mobilité réduite | l'accès et l'arrêt d'un véhicule immatriculé CJ 260 DR sera autorisé | Place Saint Jean | | A partir du jeudi 1 septembre 2016 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017 |
| 10194 | Nolita Cinéma / N° 000998 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de film | l'installation de 5 tables et 10 chaises sera autorisée la circulation sera interrompue lors des prises de vues le stationnement de 4 véhicules techniques sera autorisé le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Quai François Barthélemy Arles Dufour Quai Pierre Scize Allée Ambroise Croizat Quai Pierre Scize | au droit du n° 107 entre le n° 84 et la rue Saint Paul | Les lundi 5 septembre 2016 et mardi 6 septembre 2016, de 10h à 20h Les lundi 5 septembre 2016 et mardi 6 septembre 2016, de 20h à 0h Les lundi 5 septembre 2016 et mardi 6 septembre 2016, de 10h à 20h Les lundi 5 septembre 2016 et mardi 6 septembre 2016, de 15h à 0h |
| 10194 | Nolita Cinéma / N° 000998 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de film | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Quai Pierre Scize Rue Saint Paul | entre le n° 107 et la rue Saint Paul entre le n° 9 et le quai Pierre Scize | Les lundi 5 septembre 2016 et mardi 6 septembre 2016, de 16h à 23h Les lundi 5 septembre 2016 et mardi 6 septembre 2016, de 16h à 23h |
| 10195 | Bergues | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Boulevard des Brotteaux | sur 5 m au droit du n° 14 | A partir du lundi 5 septembre 2016, 7h30, jusqu'au lundi 19 septembre 2016, 17h30 |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|--|---|--|--------------------------------|--|--|
| 10196 | Sapra | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne d'information sur les métiers des services à la personne | l'accès et le stationnement d'un véhicule mobile seront autorisés | Place Charles Béraudier | partie Ouest, le long du boulevard Marius Vivier Merle | A partir du mercredi 7 septembre 2016, 8h30, jusqu'au jeudi 8 septembre 2016, 18h30 |
| 10197 | Perrier Asten | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie, n° LYVIA 201611186 | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Avenue Jean Jaurès | sur 40 m de part et d'autre de la rue Chateaubriand | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 17h |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | des deux côtés de la chaussée, sur 40 m de part et d'autre de la rue Chateaubriand | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Chateaubriand, | des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Est de l'avenue Jean Jaurès | |
| 10198 | La Mairie de Lyon | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des sondages de recherche de pollution | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Quai Pierre Scize | sur 20 m au droit du n° 50 | Le mardi 6 septembre 2016, de 8h à 18h |
| 10199 | Tarvel | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un accès chantier dans le cadre du réaménagement d'un square pour le compte de la Ville de Lyon | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Avenue Joannès Masset | côté pair, entre le n° 30 et le face n° 33 | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016 |
| 10200 | Legros Tp | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Vendôme | des deux contre allée, partie comprise entre le cours Lafayette et le n° 145 | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016 |
| 10201 | Les Escales de Lyon / N° 000986 / Association Mythe au Logis / N° 000988 / Lyon Roller Métropole / N° 000988 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête des fleuves | des animations seront autorisées | Quai Rambaud | au niveau du Skate Parc (angle Casimir Perier) | Le dimanche 18 septembre 2016, de 10h à 17h |
| | | | du pont Kitchener Marchand au Jardin Ouagadougou | | | |
| | | | du pont Kitchener Marchand à l'Embarcadère | | | |
| 10202 | Clemessy | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance pour le compte du Sytral | le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé | Rue Puits Gaillot | sur la zone de desserte située au droit du bâtiment Annexe de lamairie | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au mardi 13 septembre 2016, de 7h30 à 17h30 |
| 10203 | Ert Technologies | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Avenue Maréchal de Saxe | sur 10 m au droit du n° 10 | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016, de 7h30 à 17h30 |
| 10204 | Mercier Manutention | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions avec une grue auxiliaire | la circulation des piétons sera interdite | Rue Sully | situé au droit de la façade du n° 107, lors des phases de présence de l'entreprise et d'activité du chantier | Le lundi 5 septembre 2016, de 7h30 à 17h30 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | au droit de la façade du n° 107 | |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|---------------|--|---|-------------------------------------|---|---|
| 10205 | Engie | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Avenue du Doyenné | au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé au droit de l'avenue Adolphe Max | A partir du mardi 6 septembre 2016 jusqu'au jeudi 8 septembre 2016, de 21h à 6h |
| | | | | Avenue Adolphe Max | au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé au droit de la rue Jean Carries | |
| | | | la circulation des véhicules sera interdite | Rue de la Bombarde | | |
| 10206 | Legros | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de ERDF pour le compte de l'éclairage public de la Ville de Lyon | la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable | Avenue Jean Jaurés | trottoir Est, sens Sud/Nord, entre la rue André Bollier et le n° 213 | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | côté impair, sur 15 m au Sud du n° 213 | |
| | | | Un pont piétons sera positionné sur les fouilles hors interventions de l'entreprise | | trottoir Est, sur 15 m au Sud du n° 213 | |
| 10207 | Blanc Gilbert | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Boulevard de la Croix Rousse | côté pair, sur 5 m au droit du n° 52 | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016 |
| 10208 | Coiro | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF en accord avec le LYVIA n° 201612006 | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Boulevard des Belges | au droit de la façade du n° 87 au droit de la façade du n° 87, lors des phases de présence de l'entreprise et d'activité du chantier | A partir du mercredi 7 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 20 septembre 2016, 17h30 |
| 10209 | Soterly | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un périmètre de sécurité | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Claudius Linossier | sur 10 m au droit du n° 10 | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016 |
| 10210 | Coiro | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF en accord avec le LYVIA n° 201612380 | la circulation des piétons sera interdite | Quai Romain Rolland | au droit du n° 15, durant la phases d'activité du chantier, un cheminement piétons sera matérialisé sur la chaussée | A partir du mercredi 7 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, 17h30 |
| | | | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | | | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | | |
| 10211 | Roche | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Tronchet | sur 10 m au droit du n° 15 / 17 | A partir du mercredi 7 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 7 octobre 2016, 17h30 |
| 10212 | Ferraris | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Cours Vitton | sur 10 m au droit du n° 57 | A partir du mercredi 7 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 7 octobre 2016, 17h30 |
| 10213 | Ferraris | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Quai André Lassagne | sur 10 m au droit du n° 11 | A partir du mercredi 7 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 7 octobre 2016, 17h30 |
| 10214 | Legros Tp | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux ERDF en accord avec le LYVIA n° 201605850 | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue Vendôme | entre la rue Robert et le cours Lafayette | A partir du mercredi 7 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, 17h30 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | des deux côtés de la contre allée Est, trottoir compris, situé entre la rue Robert et le cours Lafayette | |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|--------------------------------------|---|--|--------------------------------|---|--|
| 10215 | Deluermoz | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Vaucanson | sur 10 m côté Ouest, au Sud de la rue Calliet | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au vendredi 7 octobre 2016 |
| 10216 | Direction de l'eau Métropole de Lyon | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout | la circulation des riverains s'effectuera à double sens | Rue de Créqui | entre la rue Servient et la rue Dunoir | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au jeudi 8 septembre 2016, de 20h à 0h |
| | | | la circulation des véhicules sera interdite | | | |
| | | | les véhicules circulant dans le sens Nord / Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire | | | |
| 10217 | Ballada | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Quai Perrache | sur 5 m au droit du n° 23 | A partir du mardi 6 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016 |
| 10218 | Fondasol | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Avenue Georges Pompidou | sous le pont SNCF | A partir du mardi 6 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016, de 22h30 à 6h |
| | | | le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le couloir réservé aux autobus | | | |
| 10219 | Grand Lyon | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Grand Lyon | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue de la Grange | sur le parking situé à l'angle des rues Louis Loucheur, rue Sergent Michel Berthet et la rue de la Grange | Le mercredi 7 septembre 2016, de 7h à 11h |
| 10220 | Ert | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour un opérateur Télécom | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue de Saint Cyr | côté impair, sur 15 m au droit du n° 51 ter | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016 |
| 10221 | Ruiz / Chantelec | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de ligne électrique provisoire | la circulation des riverains s'effectuera à double sens | Rue Andre Philip | entre la rue de la Part Dieu et la rue Dunoir | A partir du lundi 5 septembre 2016, 22h30, jusqu'au mardi 6 septembre 2016, 4h |
| | | | la circulation des véhicules sera interdite | | | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | des deux côtés, entre le n° 202 et la rue Servient | A partir du lundi 5 septembre 2016, 18h, jusqu'au mardi 6 septembre 2016, 2h |
| | | | les véhicules circulant dans le sens Nord / Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire | | au débordé sur la rue Servient et Part Dieu | |
| 10222 | Roche | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une roulotte de chantier et WC chimique | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Franklin | côté pair, sur 10 m au droit du n° 22 | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au mardi 4 octobre 2016 |
| 10223 | Mjc Jean Macé | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Camille Roy | sur 15 m au droit du n° 38 côté pair | Le mercredi 7 septembre 2016 |
| 10224 | Ert Technologies | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Vaudrey | sur 30 m côté pair, en face du n° 7 | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au mercredi 7 septembre 2016 |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--|--|--|---|-----------------------------------|--|--|
| 10225 | Legros Tp | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue Hénon | sur 30 m, au droit du n° 48 bis | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016, de 8h03 à 16h30 |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016, de 8h03 à 16h30 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016 |
| 10226 | Rtt | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange | le stationnement des véhicules de l'entreprise RTT sera autorisé | Avenue Jean Jaurès | trottoir Ouest entre la rue P.Chevrot et l'allée Pierre de Coubertin | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016 |
| | | | Un cheminement piétons devra être maintenu le long de l'emprise de chantier | | | |
| 10227 | Cgl | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue de la Charité | côté impair, sur 10 m au droit du n° 39 | A partir du mardi 6 septembre 2016 jusqu'au mercredi 7 septembre 2016 |
| 10228 | Ses Etanchéité | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire | la circulation des piétons sera interdite sous la charge | Montée Justin Godart | trottoir pair, sur 10 m au droit du n° 16 | A partir du mardi 6 septembre 2016 jusqu'au mercredi 7 septembre 2016, de 8h à 16h30 |
| | | | la circulation des véhicules sera interdite pour des durées de 1H00 non consécutives | | | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | | A partir du mardi 6 septembre 2016 jusqu'au mercredi 7 septembre 2016 |
| 10229 | Egcs | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue Marcel Gabriel Rivière | sur 30 m, au droit du n° 6 | Le mercredi 7 septembre 2016, de 7h à 12h |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | côté pair, sur 30 m au droit du n° 6 | |
| 10230 | Engie Ineo Infra-com | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions | l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés | Rue de la Barre | côté pair, dans la voie réservée au bus, sur 10 m au droit du n° 4 | Le mercredi 7 septembre 2016, de 9h à 16h |
| la circulation des cycles sera interdite | au droit du n° 4, dans la voie qui leur est réservée, sens Ouest/Est | | | | | |
| 10230 | Engie Ineo Infra-com | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions | le véhicules circulant sur la voie réservée au Bus auront l'obligation de quitter cette dernière pour circuler dans la voie de circulation générale | Rue de la Barre | côté pair, dans la voie réservée au bus, sur 10 m au droit du n° 4 | Le mercredi 7 septembre 2016, de 9h à 16h |
| 10231 | Champailler Chauffage | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de curage et livraison de béton | la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Champailler | Rue Pasteur | trottoir Est au droit du n° 65 | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016 |
| | | | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | | sur 30 m au droit du n° 65 | |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | des deux cotés de la chaussée sur 30 m au droit du n° 65 | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | | |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|--|---|--|--------------------------------------|---|---|
| 10232 | Bonnefond | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier par tronçon de 20 m le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le couloir bus | Quai Joseph Gillet | entre le pont Clémenceau et le quai Saint Vincent | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 6h30 à 17h30 |
| 10233 | Sjtp | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démolition | la circulation des piétons sera interdite sur trottoir la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Saint Antoine | côté pair, sur 50 m au droit du n° 50 | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016 |
| 10234 | Coiro | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagements sécurisés | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Quai Pierre Scize | dans la contre-allée située entre les n° 60 à 41 côté Ouest, entre les n° 58 à 44 dans la contre-allée entre les n° 60 à 41, selon l'avancement du chantier, l'accès des riverains et des véhicules de sécurité se sera maintenu de part et d'autre de la zone de chantier des deux côtés de la contre-allée située entre les n° 60 à 41 côté Ouest, entre les n° 58 à 44 | A partir du lundi 5 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, 17h30 |
| 10235 | Rhône Travaux Techniques | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de trappe Télécom | Un autre couloir bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux. la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite | Avenue Félix Faure | sens Ouest/Est, dans le couloir bus à contre-sens, sur 20 m au droit du n° 76 sens Est/Ouest, sur 30 m au droit du n° 76 sens Ouest/Est, dans le couloir Bus à contre-sens, sur 20 m au droit du n° 76 | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016, de 9h à 16h A partir du jeudi 1 septembre 2016 jusqu'au mercredi 7 septembre 2016, de 9h à 16h |
| 10235 | Rhône Travaux Techniques | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de trappe Télécom | le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir Bus | Avenue Félix Faure | sens Ouest/Est, sur 15 m au droit du n° 76 | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016, de 9h à 16h |
| 10236 | Service Dducv de la Métropole | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation de la barrière de fermeture au Tunnel Tchécoslovaques | la circulation des véhicules sera interdite | Boulevard des Tchécoslovaques | sens Sud/Nord, voie d'accès au tunnel des Tchécoslovaques en direction du boulevard Vivier Merle depuis la Grande rue de la Guillotière | A partir du jeudi 1 septembre 2016 jusqu'au lundi 12 septembre 2016 |
| 10237 | Entreprises Deluermoz et Gantelet Galaberthier | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la réhabilitation d'un mur de soutènement et en avenant à l'arrêté 2016 C 9684 DG/DB du 12 août 2016 | la signalisation lumineuse tricolore sera mise au clignotant orange pour permettre la bonne gestion d'un alternat provisoire | Montée du Chemin Neuf | dans le carrefour avec le rue des Farges | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016, de 7h30 à 17h |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet | |
|--------------------|--|--|---|------------------------------|---|---|---|
| 10238 | Deluermoz et Gantelet Galaberthier | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation de mur de soutènement | la circulation des piétons sera interdite | Montée du Chemin Neuf | trottoir pair (Nord), entre le n° 63 et le n° 51 | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016 | |
| | | | la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» | | | partie comprise, entre le n° 51 et 59 | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016, de 7h30 à 17h |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | | | |
| 10239 | Serpollet | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon | la circulation des riverains s'effectuera à double sens | Rue de la Gerbe | entre la rue Gentil et la rue des Forces | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 8h30 à 16h30 | |
| | | | la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 | | | | entre la rue Gentil et la rue de la Poulaillerie |
| | | | la circulation des véhicules sera interdite | | | des deux côtés de la chaussée, entre la rue Gentil et la rue de la Poulaillerie | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016 |
| | | | le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | | | au débouché sur la rue Gentil | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 8h30 à 16h30 |
| | | | les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» | | | | |
| 10240 | Crépi Lyon Rhône / N° 0001038 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la biennale de la danse | un tournoi de pétanque sera autorisé | Place des Docks | (Lyon 2e) | Le vendredi 30 septembre 2016, de 14h à 17h | |
| 10241 | Conseil de Quartier Point du Jour - Champvert Jeunet / N° 000973 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation au Parc de la Garde | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue de la Garde | sur 4 emplacements, le long du Parc au n° 6 | Le samedi 1 octobre 2016, de 10h à 19h | |
| 10242 | Legros Tp | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de bornes en accord avec le LYVIA n° 201610758 | la circulation des véhicules sera interdite | Rue Garibaldi | au débouché de la sortie du parking situé au Sud de la rue Vauban | A partir du samedi 3 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 9 septembre 2016, 17h30 | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | sur 20 m de part et d'autre de la sortie du parking situé au Sud de la rue Vauban | | |
| 10243 | Serfim Tic | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour le compte de la Métropole de Lyon | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Quai Fulchiron | sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situées dans le carrefour avec le pont Bonaparte | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016, de 22h à 6h | |
| | | | | Quai Romain Rolland | sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situées au droit du n° 26 | | |
| | | | | | sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situées dans le carrefour avec l'avenue Adolphe Max | | |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|------------------------|----------------------------|--|---|----------------------------------|--|---|
| 10243 | Serfim Tic | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour le compte de la Métropole de Lyon | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Quai Romain Rolland | sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016, de 22h à 6h |
| | | | | Quai de Bondy | sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situées dans le carrefour avec le pont La Feuillée | |
| 10243 | Serfim Tic | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour le compte de la Métropole de Lyon | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Quai Fulchiron | sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situées dans le carrefour avec le pont Bonaparte | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016, de 9h à 16h |
| | | | | Place Paul Duquaire | sur 15 m au droit des trappes d'accès aux chambres du réseau de Télécoms | |
| | | | | Quai Fulchiron | sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situées au droit du n° 7 | A partir du lundi 5 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 9 septembre 2016, 17h30 |
| | | | | Quai Romain Rolland | sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situées au droit des n° 13/14/15/22 | |
| | | | | Quai de Bondy | sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situées dans le carrefour avec le pont La Feuillée | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016, de 9h à 16h |
| 10244 | Eco Systemes | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Quai Claude Bernard | au droit du n° 1 sur 2 emplacements | Le samedi 1 octobre 2016, de 8h à 14h |
| | | | un barnum 3x3 ainsi que le stationnement du camion collecte seront autorisés | Place Raspail | | Le samedi 1 octobre 2016, de 8h30 à 14h |
| | | | | Rue Jean Sarrazin | au droit du n° 13 | |
| Place Jean Mace | | | | | | |
| 10245 | Eiffage Energie - Tremabat | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de dévoiement d'un réseau de chauffage urbain | la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable dans les deux sens | Rue Pierre Verger | chaussée principale, entre l'avenue Paul Santy et l'avenue Général Frère | A partir du vendredi 2 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016 |
| | | | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | | entre l'avenue Paul Santy et l'avenue Général Frère | |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | , sur la chaussée principale, des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Paul Santy et l'avenue Général Frère | |
| | | | le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | | | |
| 10246 | Eiffage Energie - Tremabat | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de dévoiement d'un réseau de chauffage urbain | la circulation des piétons sera gérée et balisée par intermittence en fonction de l'avancée du chantier sur la bande cyclable | Rue Professeur Beauvisage | trottoir Ouest, entre l'avenue Paul Santy et le n° 112 A1 | A partir du vendredi 2 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016 |
| | | | la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable | | entre l'avenue Paul Santy et le n° 112 A1 | |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|--|---|--|----------------------------------|---|--|
| 10246 | Eiffage Energie - Tremabat | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de dévoiement d'un réseau de chauffage urbain | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Rue Professeur Beauvisage | entre l'avenue Paul Santy et le n° 112 A1 | A partir du vendredi 2 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016 |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | sens Nord/Sud, entre l'avenue Paul Santy et le n° 112 A1 | |
| | | | le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | | des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Paul Santy et le n° 112 A1 | |
| 10247 | Eiffage Energie | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de dévoiement d'un réseau de chauffage urbain dans le cadre de travaux de réparation du T6 | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Avenue Jean Mermoz | sur 50 m de part et d'autre du boulevard Michelet et du boulevard Ambroise Paré | A partir du vendredi 2 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016 |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | sur 50 m de part et d'autre du boulevard Michelet et du boulevard Ambroise Paré | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | côté Sud, sur 30 m à l'Ouest du boulevard Michelet | |
| 10248 | Entreprises Eiffage Energie - Tremabat | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de dévoiement d'un réseau de chauffage urbain | la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable dans les deux sens | Boulevard Edmond Michelet | entre l'avenue Général Frère et l'avenue Jean Mermoz | A partir du samedi 3 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016 |
| | | | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | | entre l'avenue Général Frère et l'avenue Jean Mermoz | |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | côté pair, entre l'avenue Général Frère et l'avenue Jean Mermoz | |
| | | | le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | | | |
| 10249 | Tribunal Administratif de Lyon | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une audience solennelle | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Duguesclin | côté pair, partie comprise entre la rue Rabelais et la rue de Bonnel | Le vendredi 7 octobre 2016, de 8h à 14h |
| 10250 | Ab Réseaux | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation d'un réseau Télécoms en accord avec le LYVIA n° 201612689 | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Tête D'or | , au droit du n° 116 | A partir du lundi 5 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, 17h30 |
| 10251 | Cogepa | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Place Bellecour | sur 10 m au droit du n° 35 | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au mardi 4 octobre 2016 |
| 10252 | Eiffage Energie | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon | la circulation des véhicules sera interdite | Rue Vide Bourse | | A partir du mardi 6 septembre 2016 jusqu'au mardi 13 septembre 2016, de 7h30 à 16h30 |
| | | | le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé | | sur la chaussée | |
| 10253 | Champagne Façade | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place de container de chantier | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue de l'Épée | côtés pair, sur 10 m face au n° 12 | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au mercredi 5 octobre 2016 |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|---|--|--|-------------------------------|---|---|
| 10254 | Eiffage Energie Télécom | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau Télécoms | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Montée Saint Sébastien | sur 20 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 7 | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016, de 7h30 à 17h30 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 7 | |
| 10255 | La Ville de Lyon / Direction de la Sécurité et Prévention | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité | la circulation des piétons sera interdite sur trottoir | Rue Jeanne d'Arc | entre le n° 64 et le n° 66 | A partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au samedi 31 décembre 2016 |
| | | | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | | | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | | |
| 10256 | Adamsdeco | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier sur trottoir | la circulation des piétons sera interdite | Quai Saint Vincent | sur 15 m sur le trottoir situé au droit du n° 38, le cheminement des piétons sera matérialisé sur la chaussée par l'entreprise du demandeur | A partir du mercredi 7 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 7 février 2017, 17h30 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | sur 15 m au droit du n° 38 | |
| 10257 | Sarl Sacco | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Smith | sur 20 m au droit du n° 61 | Le mardi 6 septembre 2016, de 7h30 à 12h |
| 10258 | Mosnier | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue de la Barre | côté impair, sur 8 m au droit du n° 5 | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au mercredi 21 septembre 2016 |
| 10259 | Aquarium | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Dumont | côté pair, sur 5 m au droit du n° 10 | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au vendredi 7 octobre 2016 |
| 10260 | Batieco | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Dubois | côté impair, sur 10 m au droit du n° 5 | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au mercredi 21 septembre 2016 |
| 10261 | Fontanel | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité | la circulation des piétons sera interdite | Rue Marius Berliet | trottoir Sud, sur 10 m face au n° 83 | A partir du mardi 6 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | côté pair, sur 10 m face au n° 83 | |
| 10262 | Sogea | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Rue Casimir Perier | côté Sud entre la rue Smith et le quai Perrache | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au samedi 15 octobre 2016 |
| | | | le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | | | |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|-------------------------|--|---|----------------------------------|--|---|
| 10263 | La Fondation Fourvière | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du voeu des Echevins | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Place de Fourvière | la totalité de la place | Le jeudi 8 septembre 2016, de 12h à 19h |
| 10264 | Ert | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage dans une chambre Télécoms | la circulation des véhicules autorisés dans le couloir bus à contresens sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Quai Arloing | au droit du n° 34 | Les mercredi 7 septembre 2016 et jeudi 8 septembre 2016 |
| 10264 | Ert | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage dans une chambre Télécoms | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Quai Arloing | au droit du n° 34 sur 20 m au droit du n° 34 | Les mercredi 7 septembre 2016 et jeudi 8 septembre 2016 |
| 10265 | Sogea Rhône Alpes | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau d'eau potable | la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules autorisés sera interdite à l'intérieur du couloir bus la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | Rue Audibert et Lavirotte | trottoir Est, entre la rue de la Fraternité et la rue Marius Berliet entre la rue de la Fraternité et la rue Marius Berliet | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016 |
| 10266 | Eiffage Energie Télécom | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'orange | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Chambovet | le n° 5 et le n° 9 | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016 |
| 10267 | Gauthey | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte GRDF | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Quai Victor Augagneur | des deux côtés, sur 15 m au droit du n° 4 | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au mercredi 14 septembre 2016 |
| 10268 | Etanchéité | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue André Philip | côté pair sur 20 m au droit du n° 252 côté impair, sur 20 m au du n° 269 côté pair sur 20 m au droit du n° 252 côté impair, sur 20 m au du n° 269 | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au lundi 19 septembre 2016 |
| 10269 | Ettp | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF | la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Quai Rambaud | sur 60 m au droit du n° 57 des deux côtés de la chaussée sur 60 m au droit du n° 57 | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016 |
| 10270 | Ert | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Télécom | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le couloir bus sera interdit le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Quai Arloing | sens Nord / Sud au droit n° 34 sur 25 m sur 25 m au droit n° 34 | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au jeudi 8 septembre 2016 |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|--------------------------------|--|--|-------------------------------|---|--|
| 10271 | Mediaco | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 90 tonnes | la circulation des piétons sera interdite | Rue du Lac | côté Ouest, sur 30 m au Nord de la rue Desaix | Le mercredi 7 septembre 2016 |
| | | | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | | sur 30 m au Nord de la rue Desaix | Le mercredi 7 septembre 2016, de 7h30 à 17h |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de la rue Desaix | Le mercredi 7 septembre 2016 |
| 10272 | Pothier Elagage | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | Quai Claude Bernard | entre le pont de l'Université à l'avenue Berthelot | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 9h à 16h30 |
| | | | le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | | des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jaboulay et l'avenue Berthelot | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 7h30 à 17h |
| 10273 | Ert | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour un opérateur Télécom | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue Saint Didier | sur 20 m au Nord de la rue Cottin | Les jeudi 8 septembre 2016 et vendredi 9 septembre 2016 |
| | | | la sortie de parking sur la rue Cottin sera interdite | Rue du Chapeau Rouge | sur la rue Cottin | |
| | | | le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Rue Saint Didier | des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au Nord de la rue Cottin | |
| 10274 | Coiro | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remise à niveau de tampons sur chaussée | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue des Artisans | sur 20 m au droit des n° 2 et n° 10 | A partir du jeudi 8 septembre 2016 jusqu'au mardi 13 septembre 2016 |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit des n° 2 et n° 10 | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | | |
| 10275 | Collectif Opc / Mjc Monplaisir | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival Ca fait Zizir | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Saint Hippolyte | du n° 7 au n° 9 et du n° 10 au n° 14 | A partir du jeudi 8 septembre 2016 jusqu'au lundi 12 septembre 2016 |
| 10276 | Sie Etanchéité | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Pasteur | côté impair, sur 15 m au droit du n° 85 | A partir du jeudi 8 septembre 2016 jusqu'au mercredi 5 octobre 2016 |
| 10277 | Fanfare Piston | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prestations musicales | une prestation de la fanfare piston sera autorisée | Place de la République | | Le samedi 15 octobre 2016, de 16h à 18h |
| | | | | Place Le Viste | | Le samedi 1 octobre 2016, de 16h à 18h |
| 10278 | Coiro | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des remises à niveau de tampons sur chaussée | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue Varichon | sur 25 m au Nord de la rue Commandant Pégout | A partir du jeudi 8 septembre 2016 jusqu'au mardi 13 septembre 2016 |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | Rue Commandant Pégout | sur 30 m de part et d'autre de la rue Varichon | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Varichon | sur 25 m au Nord de la rue Commandant Pégout | |
| | | | | Rue Commandant Pégout | des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Nord de la rue Commandant Pégout | |
| | | des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Varichon | | | | |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|------------------------|--|---|--------------------------------|--|--|
| 10279 | Colas | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées | la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» en fonction des besoins de l'entreprise | Montée de l'Observance | entre la rue Cardinal Gerlier et la rue du Bas de Loyasse | Les jeudi 8 septembre 2016 et vendredi 9 septembre 2016, de 9h à 17h |
| | | | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | | | |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | | |
| | | | le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | | | |
| 10280 | La Galerie Roger Tator | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vernissage | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue d'Anvers | du n° 32 au n° 36 | A partir du mercredi 14 septembre 2016, 8h, jusqu'au jeudi 15 septembre 2016, 0h |
| 10281 | Gilles Bail Diffusion | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle | la piste cyclable sera gérée par le personnel de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux | Avenue Tony Garnier | trottoir Nord, sur 50 m à l'Est de la rue du Vercors | Le jeudi 8 septembre 2016 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | côté Nord, sur 50 m à l'Est de la rue du Vercors | |
| | | | le stationnement sera autorisé pour la nacelle de l'entreprise Gilles Bail Diffusion | | trottoir Nord, sur 50 m à l'Est de la rue du Vercors | |
| 10282 | Sept | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Avenue Maréchal de Saxe | sur 5 m au droit du n° 24 | A partir du mercredi 7 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 7 octobre 2016, 17h30 |
| 10283 | Arimc / N° 0001033 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un flashmob dans le cadre de la journée mondiale de la paralysie cérébrale | des animations seront autorisées | Place des Terreaux | | Le mercredi 5 octobre 2016, de 14h à 15h30 |
| | | | l'accès et le stationnement de 10 véhicules seront autorisés | Place Louis Pradel | | Le mercredi 5 octobre 2016, de 13h30 à 15h30 |
| 10284 | Imsrn | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous chaussée | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Challemel Lacour | côté Sud, sur 100 m à l'Est du boulevard de l'Artillerie | A partir du jeudi 8 septembre 2016 jusqu'au samedi 10 septembre 2016 |
| 10285 | Lyon Levage | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage | la circulation des piétons sera interdite | Rue Marcel Mérieux | trottoir Est, entre le n° 223 et l'avenue Debourg (sauf accès riverains géré par du personnel de l'entreprise) | Le jeudi 8 septembre 2016, de 7h à 17h |
| | | | la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 | | entre le n° 227 et l'avenue Debourg | |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | des deux côtés de la chaussée, entre le n° 227 et l'avenue Debourg | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | | |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|---|--|--|----------------------------------|---|---|
| 10286 | An Toiture Bardage | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Stéphane Coignet | côté pair, sur 6 m au droit du n° 4 | A partir du jeudi 8 septembre 2016 jusqu'au samedi 8 octobre 2016 |
| 10287 | Le Ny | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Saint Fiacre | entre l'entrée charretière du n° 1 et l'entrée charretière du n° 3 | A partir du jeudi 8 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 7 octobre 2016, 17h30 |
| 10288 | Serfim Tic | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Colt | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue Professeur Beauvisage | entre le boulevard des États Unis et l'avenue Paul Santy | A partir du jeudi 8 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016, de 9h à 17h |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | côté impair, sur 15 m au droit des n° 107 - n° 115 - n° 123 et n° 125 | A partir du jeudi 8 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016 |
| | | | le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | | | |
| 10289 | Coiro | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue de la Madeleine | entre le n° 17 et n° 21 | A partir du jeudi 8 septembre 2016 jusqu'au mercredi 21 septembre 2016, de 8h à 17h |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | côté impair, entre le n° 17 et n° 21 | A partir du jeudi 8 septembre 2016 jusqu'au mercredi 21 septembre 2016 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | | |
| 10290 | Bcca2 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Coustou | sur 10 m au droit des n° 2 à 4 | A partir du jeudi 8 septembre 2016, 7h, jusqu'au samedi 8 octobre 2016, 17h |
| 10291 | Entreprises Razel Bec - Guintoli - Coiro - Stal | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous chaussée dans le cadre des travaux du C3 | la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins et l'avancée du chantier | Quai Général Sarrail | sur le carrefour avec le quai Victor Augagneur et le pont Lafayette | Le jeudi 8 septembre 2016, de 9h à 15h |
| | | | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Quai Victor Augagneur | sur 30 m au Nord du Pont Lafayette | |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | Pont Lafayette | sur 30 m à l'Ouest du quai Sarrail | |
| | | | | Quai Général Sarrail | sur le carrefour avec le quai Victor Augagneur et le pont Lafayette | |
| 10292 | Germain Henri | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | la circulation des véhicules devra être réouverte à partir de 18 heures sur une chaussée complète | Impasse des Jardins | sur 100 m au Nord de la rue Laure Diebold | A partir du jeudi 8 septembre 2016 jusqu'au jeudi 22 septembre 2016, de 7h à 18h |
| | | | la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 | | | |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | | |
| | | | le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | | | |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|---------------------|---|---|--|--|--|
| 10293 | Ab Réseaux | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau de Télécoms en accord avec le LYVIA n° 201610491 | la circulation des véhicules sera interdite pour une durée n'excédant pas plus de 8 heures | Rue Longue | entre la rue Chavanne et la quai de la Pêcherie | Les jeudi 8 septembre 2016 et vendredi 9 septembre 2016, de 9h à 16h |
| 10294 | Smmi | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance sur antenne au moyen d'une nacelle | la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Basse Combalot | trottoir Nord, entre la rue de Marseille et le n° 14 côté pair, entre la rue de Marseille et le n° 14 | Le jeudi 8 septembre 2016, de 8h à 18h |
| 10295 | Sobeca | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de ligne électrique Haute Tension | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Jean Larrivé | des deux côtés, entre la rue Mazenod et la rue de la Part Dieu | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016 |
| 10296 | Roche | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une roulotte de chantier + wc chimique | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Quai Jean Moulin | sur 10 m au droit du n° 22 | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au jeudi 6 octobre 2016 |
| 10297 | Roche | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Camille Jordan | sur 15 m en face du n° 1 | A partir du jeudi 8 septembre 2016, 7h30, jusqu'au lundi 12 septembre 2016, 17h30 |
| 10298 | Sky Acces | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire | la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 | Rue Eugène Pons | sur 20 m au droit du n° 79 | Le jeudi 8 septembre 2016, de 9h à 12h |
| 10299 | Evmo | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions pour le compte de la Ville de Lyon - Espaces Verts | la circulation des piétons sera interdite sur trottoir le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue André Philip | trottoir pair, entre la rue Moncey et la rue Dunois, pendant les phases d'activité de l'entreprise côté pair, entre la rue Moncey et la rue Dunois | A partir du jeudi 8 septembre 2016 jusqu'au vendredi 7 octobre 2016 |
| 10300 | Serfim Tic | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue de Bonnel Rue Moncey Rue du Président Edouard Herriot Rue de Bonnel | entre le n° 29 et le n° 74 sur 15 m au droit du n° 20 entre le n° 52 et le n° 70 sur 15 m au droit du n° 54 et sur 15 m au droit du n° 70 sur 15 m au droit du n° 74 | A partir du jeudi 8 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016, de 9h à 16h A partir du jeudi 8 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016 A partir du jeudi 8 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016 |
| 10301 | Hera Assainissement | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Crillon | sur 10 m, au droit du n° 7 | Le jeudi 8 septembre 2016, de 7h30 à 17h30 |
| 10302 | Bourgeois | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue du Bourbonnais | côté impair, sur 5 m au droit du n° 33 | Le jeudi 8 septembre 2016 |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|----------------------|--|---|---|--|--|
| 10303 | Coiro | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'ERDF | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue Baraban | sur 50 m au droit du n° 162 | A partir du jeudi 8 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016 |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | des deux côtés, sur 50 m au droit du n° 162 | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | | |
| 10304 | Gifome | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Tronchet | sur 15 m au droit du n° 47 | Le jeudi 8 septembre 2016, de 7h30 à 17h30 |
| 10305 | Circet | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement dans une chambre télécom | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue du Dauphiné | côté impair, sur 15 m au droit du n° 55 | Les jeudi 8 septembre 2016 et vendredi 9 septembre 2016, de 8h à 17h30 |
| 10306 | Coiro | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF en accord avec le LYVIA n° 201611959 | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue des Tables Claudiennes | au droit de la façade du n° 59 | A partir du jeudi 8 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 21 septembre 2016, 17h30 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | des deux côtés de la chaussée au droit de la façade du n° 59 | |
| 10307 | Richard Construction | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès au chantier de construction | l'accès et la circulation des véhicules seront autorisés | Rue Paul Monrochet | au débouché sur le quai Rambaud | A partir du jeudi 8 septembre 2016 jusqu'au mardi 13 juin 2017 |
| 10308 | Colas Raa | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue Paul Bert | entre le n° 150 et le n° 164 | A partir du jeudi 8 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016 |
| | | | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue de la Rize | entre la place Renaudel et le n° 31 | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Paul Bert | côté pair, entre le n° 150 et le n° 164 | |
| 10309 | Strat Eco | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un monte matériaux | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue du Président Edouard Herriot | sur 15 m au droit du n° 105 | Le jeudi 8 septembre 2016, de 7h30 à 17h30 |
| | | | la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir réservé aux autobus | | | |
| | | | le stationnement sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus | | | |
| 10310 | Mercier Manutention | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire | la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise | Quai Jean Moulin | au droit de l'immeuble situé au n° 9 | Le jeudi 8 septembre 2016, de 9h à 16h |
| | | | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | | sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 9 | Le jeudi 8 septembre 2016 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | | |
| 10311 | Technivap | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue d'Alsace Lorraine | sur 15 m au droit du n° 11 | Le jeudi 8 septembre 2016, de 4h30 à 11h |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|---|---|--|--|----------------------------------|---|--|
| 10312 | Stores du Rhône | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble pour remplacement de stores défectueux | la circulation des piétons sera interdite sur trottoir | Rue Antoine Charial | trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 19 | Le jeudi 8 septembre 2016, de 8h à 18h |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | côté impair, sur 30 m au droit du n° 19 | Le jeudi 8 septembre 2016 |
| 10313 | Legros Tp | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de bornes en accord avec le LYVIA n° 201610758 | la circulation des véhicules sera interdite | Rue Garibaldi | au débouché de la sortie du parking situé au Sud de la rue Vauban | A partir du lundi 5 septembre 2016, 7h30, jusqu'au lundi 5 septembre 2016, 17h30 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | sur 20 m de part et d'autre de la sortie du parking situé au Sud de la rue Vauban | A partir du samedi 3 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 9 septembre 2016, 17h30 |
| 10314 | Collet René | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement | la circulation des véhicules sera interdite | Rue Saint Bonaventure | entre le quai Jules Courmont et la rue Président Carnot | A partir du jeudi 8 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016 |
| 10315 | La Biennale de la Danse | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la biennale de la danse | la circulation des piétons sera interdite | Rue Jean Bouin | au Sud de l'entrée du Stade | Le dimanche 18 septembre 2016, de 7h à 20h |
| | | | | Allée Pierre de Coubertin | à l'Est de l'entrée du Stade | |
| | | | la circulation des véhicules sera interdite | Rue Jean Pierre Chevrot | | A partir du dimanche 18 septembre 2016, 7h, jusqu'au lundi 19 septembre 2016, 0h |
| | | | | Rue Jean Bouin | entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin | |
| | | | | Avenue Jean Jaurés | entre l'avenue Tony Garnier et le quai Fillon (y compris sur la contre allée au niveau de la boutique OL) | |
| | | | | Allée Pierre de Coubertin | entre la rue du Vercors et la rue Jean Bouin | |
| | | | la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police | Avenue Tony Garnier | partie comprise entre la place des Docteurs Merieux et la rue de Gerland, et sur toutes les voies tenantes et aboutissantes | Le dimanche 18 septembre 2016, de 14h à 20h |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Alexander Fleming | | A partir du dimanche 18 septembre 2016, 6h, jusqu'au lundi 19 septembre 2016, 0h |
| Quai Fillon | | A partir du vendredi 16 septembre 2016, 14h, jusqu'au lundi 19 septembre 2016, 0h | | | | |
| Rue Jean Bouin, | au Sud de l'allée Pierre de Coubertin | A partir du dimanche 18 septembre 2016, 6h, jusqu'au lundi 19 septembre 2016, 0h | | | | |
| Avenue Jean Jaurés | entre l'avenue Tony Garnier et le quai Fillon (y compris sur la contre allée au niveau de la boutique OL) | | | | | |
| le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Jean Bouin, | entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin | A partir du dimanche 18 septembre 2016, 6h, jusqu'au lundi 19 septembre 2016, 0h | | | |
| | Rue du Vercors | entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin | | | | |
| | Rue Jean Pierre Chevrot | | | | | |
| | Allée Pierre de Coubertin | dans sa totalité | | | | |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|---|-------------------------|--|---|--|--|--|
| 10316 | Colas | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées | la circulation des véhicules sera interdite par tronçons de rues compris entre deux carrefours successifs | Rue du Lieutenant Colonel Prévost | entre l'avenue Maréchal Foch et la rue Duguesclin | Le vendredi 9 septembre 2016, de 8h30 à 16h |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Maréchal Foch et la rue Duguesclin | Le vendredi 9 septembre 2016, de 7h30 à 17h30 |
| 10317 | Engie Inéo Infra-com | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue Saint Jérôme | sur 15 m au droit du n° 29 | Le vendredi 9 septembre 2016 |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | côté impair, sur 15 m au droit du n° 29 | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | | |
| 10318 | Dulac Bati | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Cours Franklin Roosevelt | sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 27 | A partir du vendredi 9 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016 |
| 10319 | Métalu | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle | la circulation des piétons s'effectuera sur la piste cyclable et sera gérée par le personnel de l'entreprise Métalu | Avenue Jean Mermoz | sur le trottoir Nord, entre la rue Professeur Ranvier et la rue E. Boselli | Le vendredi 9 septembre 2016 |
| | | | le stationnement du demandeur sera autorisé pour une nacelle de l'entreprise Métalu | | | |
| 10320 | Mdtp | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Rue Victor de Laprade | entre l'avenue Rockefeller et la rue G. Paradin | A partir du vendredi 9 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016 |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Rockefeller et la rue G. Paradin | |
| | | | le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | | | |
| 10321 | Eiffage Energie Télécom | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans un réseau de Télécoms | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Cours Vitton | au droit de la trappe d'accès à la chambre des réseaux Télécoms située au droit des n° 2 et 12 | A partir du vendredi 9 septembre 2016 jusqu'au mercredi 14 septembre 2016, de 9h à 16h30 |
| le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé | | | | | | |
| 10322 | Eco Systeme | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire | l'installation d'un barnum 3x3 sera autorisée | Place Ambroise Courtois | | Le samedi 8 octobre 2016, de 8h30 à 14h |
| | | | l'installation de 2 barnums 3x3 sera autorisée | Place Rouget de L'isle | | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Avenue Lacasagne | au droit du n° 34 sur 2 emplacements | Le samedi 8 octobre 2016, de 8h à 14h |
| | | | | Avenue des Frères Lumière | au droit du n° 136 sur 2 emplacements | |
| 10323 | Se Levage | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire | la circulation des piétons sera interdite | Rue de la Gerbe | côté pair, sur 30 m au droit de la rue des Forces | Le vendredi 9 septembre 2016 |
| | | | la circulation des riverains s'effectuera à double sens | | entre la rue des Forces et la rue de la Poullaillerie | |
| | | | la circulation des véhicules sera interdite | Rue des Forces | entre la rue de la Gerbe et la rue du Président Edouard Herriot | Le vendredi 9 septembre 2016, de 9h à 16h |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--|-----------------------------------|--|---|---|--|---|
| 10323 | Se Levage | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire | la circulation des véhicules sera interdite | Rue de la Gerbe | entre la rue Gentil et la rue de la Poullailerie | Le vendredi 9 septembre 2016, de 9h à 16h |
| | | | les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» | Rue des Forces | au débouché de la rue du Président Edouard Herriot | Le vendredi 9 septembre 2016 |
| 10324 | Monnier Eurl | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement dans une chambre Télécom | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue du Président Edouard Herriot | côté pair, sur 15 m au droit du n° 54 | Le vendredi 9 septembre 2016, de 7h30 à 17h30 |
| | | | | | côté pair, sur 10 m au droit du n° 50 | |
| 10325 | Musée Gadagne de la Ville de Lyon | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions | l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés | Rue de Gadagne | pour accéder aux musées | Le vendredi 9 septembre 2016, de 7h à 17h |
| | | | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | | à l'angle de la rue Soufflot | |
| 10326 | Emmaus | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue de Sèze | sur 10 m au droit du n° 129 | Le vendredi 9 septembre 2016, de 7h à 12h |
| 10327 | Eiffage Energie | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Henri Gorjus | côté impair, sur 10 m au droit du n° 31 | Le vendredi 9 septembre 2016, de 7h30 à 17h |
| 10328 | Se Levage | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire | la circulation des riverains s'effectuera à double sens | Rue des Forces | entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de la Gerbe | Le vendredi 9 septembre 2016, de 7h30 à 17h |
| | | | | Rue de la Poullailerie | entre la rue de la Gerbe et la rue du Président Edouard Herriot | |
| | | | la circulation des véhicules sera interdite à l'avancement du chantier et alternativement | Rue de la Gerbe | entre la rue Gentil et la rue de la Poullailerie | |
| | | | | Rue des Forces | entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de la Gerbe | |
| | | | le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Rue de la Gerbe | des deux côtés de la chaussée, entre la rue Gentil et la rue de la Poullailerie | Le vendredi 9 septembre 2016 |
| | | | | Rue des Forces | des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de la Gerbe | |
| Les riverains circulant en sens inverse devront marquer l'arrêt de sécurité STOP | Rue de la Gerbe | au débouché de la rue Gentil | Le vendredi 9 septembre 2016, de 7h30 à 17h | | | |
| | Rue des Forces | au débouché sur la rue du Président Edouard Herriot | | | | |
| | Rue de la Gerbe | au croisement de la rue des Forces | | | | |
| 10329 | Mercier | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire | la circulation des piétons sera interdite | Quai Saint Antoine | sur 20 m au droit du n° 26 | Le vendredi 9 septembre 2016, de 7h30 à 16h |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | | |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|-----------------------|--|---|---------------------------------------|---|---|
| 10330 | Solydec | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Juliette Récamier | sur 20 m, au droit du n° 20 | Le vendredi 9 septembre 2016, de 7h30 à 17h30 |
| 10331 | Champagne Façade | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Saint François d'Assise | sur 10 m au droit du n° 2 | A partir du vendredi 9 septembre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 29 septembre 2016, 17h30 |
| 10332 | Ab Réseaux | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau de Télécoms en accord avec le LYVIA n° 201612689 | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Tête d'or | au droit du n° 116 | A partir du vendredi 9 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, 17h30 |
| 10333 | Jft | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Baraban | côté impair, sur 15 m au droit du n° 141 | Le vendredi 9 septembre 2016 |
| 10334 | Technivap | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé | Rue Victor Hugo | sur 15 m au droit du n° 15 | Le vendredi 9 septembre 2016, de 14h à 17h |
| 10335 | Jean Lefebvre Sud Est | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie | la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains et véhicules de propreté et de secours le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Professeur Ranvier | entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Elisabeth Boselli des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Elisabeth Boselli | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016 |
| 10336 | Loxam Lev | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle | la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Loxam Lev la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Boulevard Yves Farge | trottoir Est, au droit du n° 17 sens Sud/Nord, au droit du n° 17 côté impair, au droit du n° 17 | Le lundi 12 septembre 2016 |
| 10337 | Thabuis | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue du Capitaine Robert Cluzan | côté impair, sur 10 m face au n° 2 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mercredi 12 octobre 2016 |
| 10338 | Eiffage | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de chaussée | la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains, TCL et véhicules de secours. | Montée des Balmes | entre la rue Albert Falsan et le n° 84 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mardi 13 septembre 2016, de 9h à 16h30 |
| 10338 | Eiffage | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de chaussée | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Montée des Balmes | des deux côtés de la chaussée, entre la rue Albert Falsan et le n° 84 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mardi 13 septembre 2016, de 8h à 17h |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|--|--|--|-------------------------------|---|--|
| 10339 | Ab Réseaux | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau de Télécoms en accord avec le LYVIA n° 201612298 | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Montée de la Butte | au droit du n° 14 | A partir du vendredi 9 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, 17h30 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | au droit du n° 14, trottoir compris | |
| 10340 | L'agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise / N° 0001012 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête de l'énergie | l'installation d'une tente 3x3 sera autorisée ainsi que stationnement du véhicule immatriculé 8719 XR 69 | Place Général Leclerc | | Le samedi 8 octobre 2016, de 8h30 à 19h |
| 10341 | Engie Inéo | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans un réseau de Télécoms | les véhicules de l'entreprise seront autorisés à stationner et réduire les voies de circulation sans l'interrompre sur 10 m au droit des trappes des chambres des réseaux Télécoms | Rue Commandant Charcot | | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mercredi 14 septembre 2016, de 21h à 6h |
| 10342 | Gerland Commerce / N° 0001008 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation Gerland 2 Temps | la circulation des véhicules sera interdite | Place des Pavillons | | Le dimanche 9 octobre 2016, de 10h à 23h |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | | A partir du dimanche 9 octobre 2016, 7h, jusqu'au lundi 10 octobre 2016, 0h |
| 10343 | Sogea | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation URGENTE sur réseau d'eau potable | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue Joséphin Souly | sur 20 m au droit du n° 16 | Le mercredi 7 septembre 2016, de 7h30 à 16h30 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 16 | |
| 10344 | Coiro | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue Julien | sur 30 m au droit du n° 17 | A partir du vendredi 9 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 7h30 à 16h30 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | côté impair, entre le n° 15 bis et le n° 19 | |
| 10345 | Fondasol | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechnique | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Avenue Lacasagne | côté pair, entre le n° 66 et le n° 68 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au samedi 17 septembre 2016, de 8h à 17h |
| 10346 | Ert | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement dans une chambre Télécom | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Lebrun | côté pair, sur 5 m en face du n° 7 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 7h à 18h |
| 10347 | Coiro | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eaux usées | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue Chaponnay | sur 20 m entre le n° 62 et le n° 66 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 7h30 à 16h30 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | des deux côtés, sur 20 m entre le n° 62 et le n° 66 | |
| 10348 | Sept Société Etanchéité | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une cabane de chantier | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue de Condé | sur 5 m au droit du n° 7 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mardi 11 octobre 2016 |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|-----------------------------|--|--|-------------------------------------|---|--|
| 10349 | Egm | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue auto-motrice de 35 tonnes | la circulation des piétons sera interdite | Rue Saint Bruno | trottoir impair, sur 30 m au Nord de la rue des Chartreux | Le lundi 12 septembre 2016, de 8h à 18h |
| | | | la circulation des riverains s'effectuera à double sens | | entre la rue de la Tourette et la zone de chantier | |
| | | | la circulation des véhicules sera interdite | | | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | sur 30 m au Nord de la rue des Chartreux | Le lundi 12 septembre 2016, de 7h30 à 18h |
| | | | les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP» | | au débouche sur la rue de la Tourette | Le lundi 12 septembre 2016, de 8h à 18h |
| 10350 | Les Charpentiers du Prieuré | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un échafaudage | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Villon | côté impair, sur 15 m au droit du n° 29 | Le vendredi 9 septembre 2016, de 7h à 18h |
| 10351 | Citinea | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire | la circulation des piétons sera interdite | Boulevard de la Croix Rousse | trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 139 | Le jeudi 8 septembre 2016, de 7h30 à 18h |
| | | | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | | sur 30 m au droit du n° 139 | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 139 | |
| 10352 | Legros Tp | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de signalisation en accord avec le LYVIA n° 201610119 | la circulation des cycles s'effectuera sur des voies réduites dans les deux sens | Quai de Bondy | sur 15 m, sur les voies réservées aux cycles du trottoir Est, au Nord du pont La Feuillée | A partir du lundi 12 septembre 2016, 9h, jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, 16h |
| | | | la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit | | sur 15 m, sur le trottoir Est, au Nord du pont La Feuillée | |
| | | | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | | sur 15 m sur la voie réservée aux bus située au Nord du pont La Feuillée, les bus auront obligation de circuler sur la voie de circulation générale | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 9h à 16h |
| 10353 | Henri Germain | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Villeroy | côté pair, sur 10 m au droit du n° 28 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mercredi 12 octobre 2016 |
| 10354 | Porreca Sarl | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Auguste Comte | côté impair, sur 15 m au droit du n° 19 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au dimanche 18 septembre 2016 |
| 10355 | Germain | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Quai Romain Rolland | sur 10 m au droit du n° 19 | A partir du lundi 12 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 11 octobre 2016, 17h30 |
| 10356 | Aximum | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Dugas Montbel | côté Nord, entre la rue Delandine et le quai Perrache | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016 |
| 10357 | Ceroni | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Célu | côté pair, sur 5 m au droit du n° 12 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au dimanche 25 septembre 2016 |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|--------------------------|--|---|----------------------------------|--|--|
| 10358 | Gauthey | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF | des ponts lourds seront positionnés sur la fouille hors période du chantier afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Cours Franklin Roosevelt | des deux côtés de la contre allée, entre le n° 16 et la rue Vendôme | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mercredi 28 septembre 2016 |
| 10359 | Abacca / N° 0001004 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une Opération Promotionnelle Lavazza | l'accès et le stationnement d'un Truck américain seront autorisés | Place Antonin Jutard | (montage et démontage compris) | Le lundi 10 octobre 2016, de 8h à 18h |
| 10360 | Mltm | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée | la circulation des riverains s'effectuera à double sens | Place Marc Sanguier | entre la rue Colette et l'église de la Trinité | Le vendredi 9 septembre 2016, de 7h à 18h |
| | | | la circulation des véhicules de l'entreprise Lyon Levage sera autorisée à double sens et sera gérée par le personnel de chantier | | entre la rue J. Nicolas et l'avenue Jean Mermoz | |
| | | | la circulation des véhicules sera interdite | | entre la rue Colette et l'avenue Jean Mermoz | |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | entre la rue Colette et l'église de la Trinité | |
| | | | le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | | des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Joseph Nicolas | |
| 10361 | Millon | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un camion muni d'un bras auxiliaire | la circulation des piétons sera interdite | Rue Jonas Salk | trottoir Est, sur 35 m au Nord de la rue Maurice Carraz | Le samedi 10 septembre 2016 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | côté Est, sur 35 m au Nord de la rue Maurice Carraz | |
| 10362 | Toutravo | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Saint Lazare | côté impair, sur 15 m au droit du n° 13 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au jeudi 15 septembre 2016 |
| 10363 | Coiro | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF | la circulation des piétons sera interdite | Rue Saint Pierre de Vaise | trottoir Nord, entre le n° 64 et la rue Dumas | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 8h à 17h |
| | | | la circulation des riverains s'effectuera à double sens | | entre la rue de la Grange et la rue Docteur Morand | |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | entre la rue de la Grange et la rue Docteur Morand | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 64 | |
| | | | le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | | des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Grange et la rue Docteur Horand | Les lundi 12 septembre 2016 et lundi 19 septembre 2016 |
| 10364 | OI Promotion / N° 000862 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation de OL Tour | des animations seront autorisées ainsi que le stationnement du bus de l'OL et 2 véhicules officiels : | Place Bellecour | | Le mercredi 12 octobre 2016, de 10h à 18h |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|--------------------------|--|---|-------------------------------|--|---|
| 10364 | Ol Promotion / N° 000862 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation de OL Tour | des installations seront autorisées | Place Bellecour | | A partir du mardi 11 octobre 2016, 8h, jusqu'au mercredi 12 octobre 2016, 23h |
| 10365 | Guillet et Clavel | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réfection d'un réseau souterrain d'assainissement | le stationnement des véhicules sera interdit gênant afin de permettre le stationnement des véhicules de chantier et des matériaux | Quai Arloing | côté Ouest, sur 20 m au droit du n° 29 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au jeudi 22 septembre 2016 |
| 10366 | Inter Nett | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres à l'aide d'une nacelle | le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir | Quai Docteur Gailleton | trottoir Ouest, au droit du bâtiment de l'Hôtel des Postes | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mardi 13 septembre 2016 |
| | | | | Rue de la Charité | trottoir Est, au droit du bâtiment de l'Hôtel des Postes | |
| | | | | Place Antonin Poncet | trottoir Sud, au droit du bâtiment de l'Hôtel des Postes | |
| 10367 | Guillet & Clavel | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement en urgence, en accord avec le LYVIA n° 201611977 | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue de Boyer | entre l'avenue de Ménival et le n° 30 | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016, de 8h30 à 16h30 |
| 10368 | Coiro | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Rue Joannès Carret | sens Sud/Nord, entre la rue Félix Mangini et le quai Paul Sédaillan | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au lundi 26 septembre 2016, de 9h à 16h |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | | |
| 10369 | Diocésaine de Lyon | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du voeu des Echevins | la circulation des véhicules sera interdite | Place de Fourvière | sauf côté Sud, entre la montée du Cardinal Decourtray et la rue Roger Radisson | Le dimanche 11 septembre 2016, de 14h à 20h |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Roger Radisson | de la rue Cléberg à la place de Fourvière, sens Sud / Nord | |
| | | | | Place de Fourvière | dans sa totalité | Le dimanche 11 septembre 2016, de 12h à 20h |
| 10370 | Fourneyron | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Rue Saint Mathieu | entre le n° 36 et le n° 44 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 9h à 16h |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | côté pair, entre le n° 36 et le n° 44 | |
| | | un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période chantier afin de préserver la circulation des piétons | | | trottoir Nord, entre le n° 36 et le n° 44 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016 |
| 10371 | Soprema | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Villon | sur 11 m en face du n° 15 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mercredi 12 octobre 2016 |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|--------------------------------------|---|--|--------------------------|--|--|
| 10372 | Roche et Cie | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un container, roulotte de chantier et WC chimique | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Laure Diebold | côté Nord, sur 10 m à l'Ouest de la rue Tissot | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mercredi 12 octobre 2016 |
| 10373 | Leny | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité | la circulation des piétons sera interdite | Avenue du Doyenné | sur le trottoir situé au droit de la façade du n° 6, les piétons auront obligation de circuler sur le cheminement aménagé au droit de la station vélo. | A partir du vendredi 9 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016 |
| | | | | Rue Mourguet | sur 15 m à l'Ouest de l'avenue du Doyenné | |
| 10374 | Coiro | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'EDF | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Rue Maryse Bastié | sur 30 m au droit du n° 30 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au jeudi 22 septembre 2016 |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 30 | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | | |
| 10375 | Legros Tp | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour Lyon Métropole | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Rue Feuillat | sur 25 m au Nord de l'avenue des Frères Lumière | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 17h |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Nord de l'avenue des Frères Lumière | |
| | | | le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | | | |
| 10376 | Zoom Zoom Communication / N° 0001018 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération «Cet Epi M'épate | des animations seront autorisées | Place Carnot | | Le vendredi 14 octobre 2016, de 9h à 18h30 |
| | | | des installations seront autorisées | | | Le vendredi 14 octobre 2016, de 7h à 19h30 |
| 10377 | Albertazzi | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Quai Pierre Scize | entre le n° 13 et la montée du Greillon | Le lundi 12 septembre 2016 |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | des deux côtés de la chaussée, entre le n° 13 et la montée du Greillon | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | | |
| 10378 | Egm | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage | la circulation des piétons sera interdite | Rue Villon | trottoir Est, entre l'avenue des Frères Lumière et le n° 27 | Le lundi 12 septembre 2016, de 7h à 18h |
| | | | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | | entre la rue du 1er Film et l'avenue des Frères Lumière | |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | des deux côtés de la chaussée, entre la rue du 1er Film et l'avenue des Frères Lumière | |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|--|---|--|--|---|--|
| 10379 | Pb Constructions | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de construction | la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue de Gerland | trottoir Est, sur 20 m au Sud du n° 75 côté impair, sur 20 m au Sud du n° 75 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mercredi 12 octobre 2016 |
| 10380 | Millon | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue mobile | la circulation des piétons sera interdite la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» | Rue de la Gerbe Rue des Forces Rue de la Gerbe Rue des Forces | côté pair, sur 30 m au droit de la rue des Forces entre la rue des Forces et la rue de la Poullailerie entre la rue de la Gerbe et la rue du Président Edouard Herriot entre la rue Gentil et la rue de la Poullailerie entre la rue de la Gerbe et la rue du Président Edouard Herriot des deux côtés, entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de la Gerbe au débouché sur la rue du Président Edouard Herriot | Le lundi 12 septembre 2016 |
| 10381 | Direction de l'eau de la Métropole de Lyon | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout | l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 | Rue de la République | entre les rues Joseph Serlin et Pizay | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mercredi 14 septembre 2016, de 0h à 14h |
| 10382 | La Professionnelle du Nettoyage | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres avec une nacelle élévatrice de personne | l'accès et le stationnement de la nacelle du demandeur seront autorisés la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Quai Saint Vincent | sur le trottoir situé au droit du n° 6 sur le trottoir situé au droit du n° 6, un cheminement sera matérialisé sur les emplacements de stationnement par le demandeur au droit du n° 6 | A partir du lundi 12 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 13 septembre 2016, 17h30 |
| 10383 | Coiro | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'ERDF | la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Quai Rambaud | sur 20 m au droit du n° 54 des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 54 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mercredi 28 septembre 2016 |
| 10384 | Jacquet Sarl | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une roulotte de chantier | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Avenue Marechal De Saxe | sur 10 m au droit du n° 61 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mercredi 12 octobre 2016 |
| 10385 | Only Lyon Tourisme et Congrès / N° 0001019 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du lancement Collector N° 8 | l'installation d'un container sera autorisée | Place Bellecour | devant le Pavillon d'accueil | A partir du vendredi 14 octobre 2016, 14h, jusqu'au samedi 15 octobre 2016, 19h |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|--|--|---|--------------------------------------|--|--|
| 10386 | Wild Architecture / N° 0001041 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement Wild Party V | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Montée des Carmélites | | A partir du jeudi 13 octobre 2016, 7h, jusqu'au vendredi 14 octobre 2016, 0h |
| 10387 | Occen | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Omano | sur 15 m au droit du n° 24 | A partir du jeudi 8 septembre 2016 jusqu'au vendredi 9 septembre 2016 |
| 10388 | La Chambre d'agriculture de la Corrèze / N° 000963 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un Marché fermier | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Place Carnot | chaussée Est, côté Ouest, du n° 9 au n° 12, chaussée Nord, côté Sud, chaussée Ouest, côté Est. | A partir du jeudi 20 octobre 2016, 7h, jusqu'au samedi 22 octobre 2016, 20h |
| | | | un marché de producteurs sera autorisés | | | Les vendredi 21 octobre 2016 et samedi 22 octobre 2016, de 9h à 20h |
| 10389 | Collet | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'Eau | la circulation des véhicules sera interdite | Rue François Dauphin | entre la rue Victor Hugo et la rue Auguste Comte | A partir du jeudi 8 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 9h à 16h |
| 10390 | Henri Germain | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Paul Bert | sur 10 m au droit du n° 256 | A partir du jeudi 8 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016 |
| 10391 | Eiffage Tp | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée en accord avec le LYVIA n° 201607019 | la circulation des véhicules sera interdite | Rue Appian | | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mercredi 14 septembre 2016, de 21h à 6h |
| | | | | Rue Benoist | entre la rue des Fossés de Trion et la rue de la Favorite, durant la phases de fermeture à la circulation de la rue de la Favorite | |
| | | | | Rue de la Favorite | entre l'avenue du Point du Jour et la rue Appian, durant la phases de fermeture à la circulation de la rue de la Favorite | |
| | | | | | entre la place Trion et la rue Appian | |
| | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | Rue Appian | des deux côtés de la chaussée à l'Est de la rue de la Favorite | A partir du lundi 12 septembre 2016, 19h, jusqu'au mercredi 14 septembre 2016, 7h |
| | | | | Rue de la Favorite | des deux côtés de la chaussée entre la place Trion et la rue Appian | |
| | | | | Rue Benoist | des deux côtés de la chaussée sur 30 m à l'Est de la rue de la Favorite | |
| | | | | Rue des Quatre Colonnes | | |
| 10392 | Verama / N° 000934 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de The Tower Run Lyon Oxygène | des installations seront autorisées | Boulevard Marius Vivier Merle | parvis devant la Tour Oxygène | A partir du samedi 29 octobre 2016, 14h, jusqu'au lundi 31 octobre 2016, 10h |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | sur le parvis de la Tour Oxygène côté Nord, y compris les 2 roues motorisés | |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|---|---|--|----------------------------|--|--|
| 10393 | Ruiz | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation d'un bâtiment | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue Edison | entre la rue Chaponnay et le n° 6 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au samedi 31 décembre 2016 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | des deux côtés, entre la rue Chaponnay et le n° 6 | |
| 10394 | Coiro | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue Chaponnay | entre le n° 65 et la rue Vendôme | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 7h30 à 17h |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | des deux côtés, entre le n° 65 et la rue Vendôme | |
| 10395 | Nouvetra, Sogea, Ebm, Stracchi, Rampa et Albertazzi | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'assainissement pour le SYTRAL C3 | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Cours Lafayette | sens Ouest/Est, entre la rue Boileau et la rue Garibaldi | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016 |
| | | | la circulation des véhicules sera interdite | | partie comprise entre la rue Boileau et la rue Garibaldi | |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | des deux côtés de la chaussée entre la rue Boileau et la rue Garibaldi | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | | |
| 10396 | Perrier Déconstruction | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un périmètre de sécurité | la circulation des piétons sera interdite | Rue Paul Bert | trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 190 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | côté pair, sur 15 m au droit du n° 190 (après le pont SNCF) | |
| 10397 | Colas Raas | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue Feuillat | sur 120 m, au droit du n° 76 | A partir du mardi 6 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 9h à 16h |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | des deux côtés, sur 120 m au droit du n° 76 | A partir du mardi 6 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016 |
| 10398 | Serpellet | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ERDF | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue Docteur Bouchut | entre la rue des Cuirassiers et la rue du Lac | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 9h à 16h |
| 10399 | Roche et Cie | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Laure Diebold | côté Nord, sur 9 m à l'Ouest de la rue Tissot | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mercredi 12 octobre 2016 |
| 10400 | Serfim Tic | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue de la Loge | au droit du n° 2 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 22h à 6h |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | sur 10 m au droit des chambres télécoms situées au n° 2 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 6h30 à 18h30 |
| 10401 | Millon | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès au chantier | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue Jean Baldassini | entre le n° 23 et le n° 25 | Le mardi 13 septembre 2016 |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | des deux côtés de la chaussée, entre le n° 23 et le n° 25 | |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|--|---|--|-----------------------------------|--|--|
| 10402 | Synergy | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'un bras auxiliaire | la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» mis en place par l'entreprise SYNERGIE | Rue Dumas | des deux côtés de la chaussée au débouché sur la rue des Tuileries | Le mercredi 14 septembre 2016 |
| 10403 | Pons | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Montée du Chemin Neuf | sur 15 m au Nord du n° 31 | A partir du lundi 12 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 11 octobre 2016, 17h30 |
| 10404 | Legros Tp | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'ERDF | la circulation des piétons sera maintenue et gérée en permanence au droit de la fouille par du personnel de l'entreprise ou par des ponts piétons le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Rue Marius Berliet | trottoir Sud, sur 15 m à l'Est de la rue Paul Cazeneuve côté Sud, sur 15 m à l'Est de la rue Paul Cazeneuve | A partir du mercredi 14 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016 |
| 10405 | C2dg | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Edison | côté pair, sur 15 m au droit du n° 24 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016 |
| 10406 | Joham Pannelle | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Avenue Félix Faure | sur 15 m, au droit du n° 224 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mercredi 14 septembre 2016 |
| 10407 | Sogea | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Paul Bert | sur 20 m, au droit du n° 272 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016 |
| 10408 | Efficacité et Bâtiment | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Place Carnot | sur 15 m, au droit du n° 18 des deux côtés, sur 15 m au droit du n° 18 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au lundi 11 septembre 2017 |
| 10409 | L'établissement Français du Sang Rhône Alpes | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la collecte de don de sang | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Sergent Michel Berthet | côté pair, sur 35 m au droit du n° 30 | Le lundi 12 septembre 2016, de 6h30 à 14h |
| 10410 | Legros Tp | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre en avenant à l'arrêté 2016 C 10214 en accord avec des travaux ERDF et le LYVIA n° 201605850 | la circulation des véhicules sera interdite | Rue Vendôme | dans la contre allée Est, située entre le cours Lafayette et la rue Robert | A partir du mercredi 7 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h30 à 17h30 |
| 10411 | Arban Sarl | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Etienne Richerand | côté impair, sur 20 m au droit du n° 31-33 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mercredi 12 octobre 2016 |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|---------------------------|---|--|--|---------------------------------|--|--|
| 10412 | Bouygues Energies | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon | l'accès, la circulation et le stationnement du demandeur seront autorisés | Rue de la République | au droit de la zone de chantier | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 7h à 16h |
| | | | la circulation des piétons sera interdite | | | |
| 10413 | Alticlean | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres à l'aide d'une nacelle élévatrice | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Avenue Thiers | côté pair au droit de la façade du bâtiment situé au n° 170 (EGIS) | Le samedi 10 septembre 2016 |
| 10414 | Colas Raa/ Mgb/ Seea/ Legros Tp/ Electriox/ Aximum | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Quai Victor Augagneur | entre le pont Wilson et le pont de la Guillotière | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016 |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | | |
| | | | le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | | | |
| 10415 | Mosnier | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Avenue du Point du Jour | sur 8 m au droit du n° 51 | A partir du lundi 12 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 27 septembre 2016, 17h30 |
| 10416 | Production Léonis / N° 0001096 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm | la circulation des piétons sera interrompue lors des prises de vues | Place Général Leclerc | | Le jeudi 22 septembre 2016, de 9h à 18h |
| | | | le barnum cantine sera autorisé | Boulevard Anatole France | sur le trottoir côté pair, entre la rue Crillon et la rue Sully | Le jeudi 22 septembre 2016, de 6h à 20h |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Boulevard des Belges | côté pair, de la rue Montgolfier à la rue Tête d'Or, du n° 55 au n° 61 | A partir du mercredi 21 septembre 2016, 8h, jusqu'au jeudi 22 septembre 2016, 20h |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Volney | côté pair, de l'avenue Rockefeller à la rue Longefer | A partir du lundi 19 septembre 2016, 14h, jusqu'au mercredi 21 septembre 2016, 21h |
| | | | | Rue de Créqui | du n° 4 au n° 6 | A partir du mercredi 21 septembre 2016, 18h, jusqu'au jeudi 22 septembre 2016, 19h |
| | | | | Rue Crillon | côté impair, du boulevard Anatole France au face n° 104 | A partir du mercredi 21 septembre 2016, 8h, jusqu'au jeudi 22 septembre 2016, 20h |
| | | | | Rue Montgolfier | côté impair, entre la rue Jacques Moyron et la rue Tête d'Or | |
| | | | | Rue Jacques Moyron | côté impair, du boulevard des Belges à la rue Montgolfier | |
| Avenue Rockefeller | côté pair, de la rue Nungesser er Coli au boulevard Ambroise Paré | A partir du lundi 19 septembre 2016, 14h, jusqu'au mercredi 21 septembre 2016, 21h | | | | |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|------------------|--|---|--|--|---|
| 10417 | Fauvet Dominique | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances | la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Ney | côté pair (Ouest), sur 20 m entre la place René Derouille et le n° 74 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mardi 13 septembre 2016, de 8h à 19h |
| 10418 | Serpollet | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Saint Isidore | côté pair, sur 20 m en face du n° 5 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016 |
| 10419 | Coiro | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de câble de EDF | la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» | Rue du Port du Temple | entre la place des Jacobins et le quai des Celestins au débouché sur la place des Jacobins | Les lundi 12 septembre 2016 et jeudi 29 septembre 2016 |
| 10420 | Coiro | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de câble EDF | la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Rue de la Monnaie | entre la rue du Petit David et la rue de l'Ancienne Préfecture | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016 |
| 10421 | Tarvel | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Rue Henri Ferré Rue Dumont d'Urville Rue Artaud Rue Artaud Rue Henri Ferré Rue Dumont d'Urville | entre la rue Chazière et la rue Pernon entre la rue Celu et la rue de la Tour du Pin entre la place Joannes Ambre et la rue Saint Die des deux côtés, entre la place Joannes Ambre et la rue Saint Die des deux côtés, entre la rue Chazière et la rue Pernon des deux côtés, entre la rue Celu et la rue de la Tour du Pin | A partir du vendredi 9 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 7h à 17h |
| 10422 | Serfim Tic | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour le compte de la Métropole de Lyon | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Quai Fulchiron | sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situées au droit du n° 7 sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situées dans le carrefour avec le pont Bonaparte sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situées dans le carrefour avec le pont Bonaparte | A partir du lundi 12 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, 17h30 A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 9h à 16h A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 22h à 6h |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|---|--|---|--------------------------------|---|--|
| 10423 | La Boutique Marina Rinaldi | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la pose d'un tapis rouge | l'installation d'un tapis rouge sur le trottoir sera autorisée | Rue Gasparin | au droit du n° 16 | Le jeudi 15 septembre 2016, de 10h à 19h |
| 10424 | Se Levage Lyon | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage | la circulation des piétons sera interdite | Rue Claudius Linossier | trottoir impair, sur 30 m au droit du n°8 | Le lundi 12 septembre 2016, de 7h à 18h |
| | | | la circulation des véhicules sera interdite | | des deux côtés, entre le n°8 et la rue Dumont d'Urville | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | | |
| 10425 | Guiraud | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le bon déroulement d'un chantier | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Cours Gambetta | côté impair, entre le n° 15 et le n° 17 | A partir du mardi 13 septembre 2016 jusqu'au mercredi 14 septembre 2016 |
| 10426 | Handicap International / Dossier N° 0001071 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Pyramide de Chaussures | des installations seront autorisées ainsi que le stationnement d'un camion frigorifique | Place Bellecour | | A partir du mercredi 21 septembre 2016, 7h, jusqu'au lundi 26 septembre 2016, 16h |
| | | | une parade d'artistes de rue sera autorisée | Rue de la République | (Départ) | Le samedi 24 septembre 2016, de 14h à 15h |
| 10427 | Mercier | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire | la circulation des piétons sera interdite | Place Bellecour | trottoir Nord, sur 10 m, au droit du n° 11 | Le mardi 13 septembre 2016, de 8h à 17h |
| | | | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | | sur 20 m, au droit du n° 11 | |
| | | | la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir Bus | | | |
| | | | le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir Bus | | | |
| 10428 | Serfim Tic | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free | la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 | Avenue Barthélemy Buyer | | Le jeudi 15 septembre 2016, de 9h à 16h |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | | |
| 10429 | Coiro | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'EDF | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue des Alouettes | au droit des n° 32/36 | A partir du jeudi 15 septembre 2016 jusqu'au mardi 27 septembre 2016, de 8h à 17h |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | côté pair, au droit des n° 32/36 | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | | |
| | | | un cheminement piétons sera maintenu le long de l'emprise chantier | | | trottoir Sud, au droit des n° 32/36 |
| 10430 | Slamm Bergeroux | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Omer Louis | sur 10 m, au droit du n° 8 bis | A partir du mardi 13 septembre 2016 jusqu'au mardi 27 septembre 2016 |
| 10431 | Coiro | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement ENEDIS | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Cours Vitton | entre le n° 59 et la rue Ney | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 16h |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | côté impair (Nord) entre le n° 59 et la rue Ney | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016 |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|---|---|---|-----------------------------------|--|--|
| 10432 | Handicap International / Dossier N° 0001071 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Pyramide de chaussées | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Place Bellecour | chaussée Ouest, contre-allée Ouest, côté Est, sur 10 emplacements en continu | A partir du jeudi 22 septembre 2016, 7h, jusqu'au lundi 26 septembre 2016, 12h |
| 10433 | Axione | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de tirages de fibres optique dans le cadre des travaux du T6 | la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier | Rue Simon Fryd | au carrefour avec la rue Georges Gouy | Les jeudi 15 septembre 2016 et vendredi 16 septembre 2016, de 9h à 16h30 |
| | | | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | | sur 30 m à l'Est de la rue Georges Gouy | |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | | |
| 10434 | Coiro | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Rue Saint Gervais | sur 25 m au droit du n° 48 | A partir du jeudi 15 septembre 2016 jusqu'au mercredi 28 septembre 2016, de 8h à 17h |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | | A partir du jeudi 15 septembre 2016 jusqu'au mercredi 28 septembre 2016 |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 48 | |
| 10435 | Da Silvana | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Bonnard | sur 15 m, au droit du n° 14 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au jeudi 29 septembre 2016 |
| 10436 | L'association Laique Nove Josserand | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention dans le cadre d'un vide grenier de l'école | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Professeur Paul Sisley | en face du n° 19 sur 20 m (le long du gymnase de l'école) | Le samedi 24 septembre 2016, de 6h à 19h |
| 10437 | Colas Ra | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue de Créqui | partie comprise entre la rue Duquesne et la rue Barreme | Le lundi 12 septembre 2016, de 8h à 16h |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Duquesne et la rue Barreme | |
| 10438 | Eiffage Construction | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la manœuvre des camions pour un chantier de réhabilitation | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Rachais | des deux côtés, sur 10 m à l'Est de la rue Garibaldi | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mercredi 12 octobre 2016 |
| | | | | | des deux côtés, sur 10 m au droit du n° 3 | |
| | | | | | côté Nord, sur 20 m à l'Ouest de la place Bir Hakeim | |
| 10439 | Les Métiers du Bois | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice (maison de l'enfance des Brotteaux) | la circulation des piétons sera interdite | Rue Vauban | trottoir pair (Sud), entre la rue Waldeck Rousseau et le n° 149 | Le lundi 12 septembre 2016, de 7h30 à 13h |
| | | | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | | sur 30 m à l'Ouest de la rue Waldeck Rousseau | |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | côté impair (Nord), sur 25 m entre la rue Waldeck Rousseau et le n° 149 | |

| Numéro de l'Arrêté | Demandeur | Objet | Réglementation | Adresse | Adresse complémentaire | Date d'effet |
|--------------------|---|---|--|----------------------------|--|--|
| 10440 | Conseil de Quartier Jean Macé / N° 000312 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Kids Haring | des installations seront autorisées | Quai Claude Bernard | entre le pont Galliéni et le pont de la Guillotière, sur le bas port | Le dimanche 25 septembre 2016, de 9h à 21h |
| | | | l'accès et le stationnement d'un véhicule technique seront autorisés | | sur le bas port | Le dimanche 25 septembre 2016, de 20h à 21h |
| | | | | | | Le dimanche 25 septembre 2016, de 9h à 10h |
| 10441 | Mediaco | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'une grue mobile type MK88 | la circulation des piétons sera interdite | Rue des Muriers | trottoir pair, sur 40 m en face du n° 1 | Le mardi 13 septembre 2016 |
| | | | la circulation des véhicules sera interdite | | entre la rue Felix Mangini et le quai Paul Sedaillan | Le mardi 13 septembre 2016, de 8h à 18h |
| | | | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | | des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 1 | Le mardi 13 septembre 2016 |
| 10442 | Constructel | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour Orange | le stationnement des véhicules sera interdit gênant | Rue Masséna | sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 93 | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au mardi 13 septembre 2016, de 8h à 18h |
| 10443 | Legros Tp | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation du réseau SLT en accord avec le LYVIA n° 201613025 | la circulation des véhicules sera interdite | Quai André Lassagne | sens Nord / Sud, dans la voie de retournement vers le sens Sud / Nord située au droit de la place Tolozan | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 9h à 16h |
| 10444 | La Ville de Lyon | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des journées du patrimoine | la circulation des véhicules sera interdite | Place de la Comédie | | Les samedi 17 septembre 2016 et dimanche 18 septembre 2016, de 8h à 19h |
| 10445 | Diocèse de Lyon / N° 000976 | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du «Open Church» | des animations seront autorisées | Place Saint Jean | | Le dimanche 9 octobre 2016, de 14h à 22h30 |
| 10446 | Ert Technologies | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms | la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite | Rue d'Algérie | sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située à l'angle de la rue Terme | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 septembre 2016, de 9h à 16h |
| | | | le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé | | sur 10 m sur la chaussée au droit la chambre du réseau de Télécom située à l'angle de la rue Terme | |
| 10447 | Colas | Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux RTE en accord avec le LYVIA n° 201503034 | la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier | Quai Saint Vincent | par tronçons successifs de 450 m par semaine environ, la circulation sera réduite à une voie et s'effectuera alternativement sur la voie réservée aux bus ou sur la voie de circulation générale au droit de la zone de chantier | A partir du lundi 12 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016 |
| | | | la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h | | entre le pont Koenig et la pont la Feuillée | |
| | | | le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier | | par tronçons successifs de 450 m par semaine environ | |

Registre de l'année 2016

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Délégation Générale aux Ressources Humaines (Gestion administrative des personnels)

| Nom | Prénoms | Grade | Statut | Date d'effet | Direction | Nature de l'acte |
|--------------|------------|-------------------|-------------|--------------|-----------|-------------------------|
| Vitalis | Oriane | AT2 | RM | 8/8/2016 | Sports | Recrutement remplaçant |
| Sainte Croix | Vincent | AT2 | RM | 27/7/2016 | Sports | Recrutement remplaçant |
| Mechta | Abdelkrim | AT2 | RM | 16/4/2016 | Sports | Recrutement remplaçant |
| Le | Alexis | AT2 | RM | 21/7/2016 | Sports | Recrutement remplaçant |
| Gouhier | Félix | AT2 | RM | 1/8/2016 | Sports | Recrutement remplaçant |
| Ghali | Taoufik | AT2 | RM | 20/7/2016 | Sports | Recrutement remplaçant |
| Dinet | Michel | AT2 | Contractuel | 25/6/2016 | Sports | Recrutement remplaçant |
| Dinet | Michel | AT3 | Contractuel | 22/6/2016 | Sports | Recrutement remplaçant |
| Dinet | Michel | AT2 | RM | 18/6/2016 | Sports | Recrutement remplaçant |
| Dinet | Michel | AT2 | RM | 10/8/2016 | Sports | Recrutement remplaçant |
| Dinet | Michel | AT2 | RM | 3/6/2016 | Sports | Recrutement remplaçant |
| Debech | Jamel | AT2 | RM | 19/6/2016 | Sports | Recrutement remplaçant |
| Debech | Jamel | AT2 | RM | 22/5/2016 | Sports | Recrutement remplaçant |
| Darrasse | Christophe | AA2 | RM | 31/8/2016 | Sports | Recrutement remplaçant |
| Chaipov | Ramza | AT2 | RM | 12/7/2016 | Sports | Recrutement remplaçant |
| Carrier | Loris | AT2 | RM | 1/8/2016 | Sports | Recrutement remplaçant |
| Cartia | Anthony | AT2 | RM | 15/8/2016 | Sports | Recrutement remplaçant |
| Boudjemaa | Yacin | AT2 | RM | 1/8/2016 | Sports | Recrutement remplaçant |
| Aberkane | Boualem | AT2 | RM | 1/5/2016 | Sports | Recrutement remplaçant |
| Aberkane | Boualem | AT2 | RM | 1/6/2016 | Sports | Recrutement remplaçant |
| Benmahammed | Brahim | AT2 | RM | 2/6/2016 | Sports | Recrutement remplaçant |
| | | | | | | |
| Schmitt | Tristan | Agent de Maîtrise | Stagiaire | 3/11/2015 | Sports | Nomination stagiaire /c |

Centre Communal d'Action Sociale (Gestion administrative des personnels)

| Nom | Prénoms | Grade | Statut | Date d'effet | Direction | Nature de l'acte |
|-----------|---------|---|-------------|--------------|-----------|------------------------|
| Bedouhene | Yasmina | Infirmier en soins généraux de classe normale | Contractuel | 28/7/2016 | CCAS | Recrutement remplaçant |
| Assoumani | Sania | Assistant socio-éducatif | Contractuel | 1/8/2016 | CCAS | Recrutement remplaçant |

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal - Séance publique - Avis

Le Conseil municipal se réunira en séance publique le lundi 26 septembre 2016 à 15 heures, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal.

Direction des marchés publics - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables de travaux déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 8 au 13 août 2016

DP 069 385 16 01691 déposée le 8 août 2016 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : avenue Barthélémy Buyer-Voie Verte Lyon 5^e Superficie du terrain : 11877 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction Espaces Verts 69205 Lyon cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 388 16 01695 déposée le 8 août 2016 - Projet : Modification de façade et de clôture - Terrain : 39 boulevard Ambroise Paré Lyon 8^e Superficie du terrain : 3617 m² - Demandeur : Fond de Dotation Alp 39 boulevard Ambroise Paré 69008 Lyon - Mandataire : M. Robert Dominique

DP 069 389 16 01696 déposée le 8 août 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 6 avenue du Plateau Lyon 9^e Superficie du terrain : 1639 m² - Demandeur : Serl 4 boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon - Mandataire : M. Brassart Eric

DP 069 381 16 01697 déposée le 8 août 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 quai de la Pêcherie Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 246 m² - Demandeur : M. Constant Serge 10 quai de la Pêcherie 69001 Lyon

DP 069 386 16 01698 déposée le 8 août 2016 - Projet : Réfection de toiture et de souches de cheminée - Terrain : 101 rue Bossuet Lyon 6^e Superficie du terrain : 416 m² - Demandeur : Bergues Freres 211 chemin du Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Mandataire : M. Bergues Mathieu

DP 069 389 16 01699 déposée le 8 août 2016 - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 8 rue de la Gravière Lyon 9^e Superficie du terrain : 801 m² - Demandeur : M. Treanton Vincent 8 rue de la Gravière 69009 Lyon

DP 069 382 16 01700 déposée le 8 août 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 46 rue Henri Germain Lyon 2^e Superficie du terrain : 1185 m² - Demandeur : SCI Sofip Le Fayet 12000 Rodez - Mandataire : M. Chartier Simon

DP 069 387 16 01701 déposée le 8 août 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 44 rue Père Chevrier Lyon 7^e Superficie du terrain : 188 m² - Demandeur : M. Chaigne Arnaud 44 rue Malesherbes 69006 Lyon

DP 069 382 16 01702 déposée le 9 août 2016 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 29 rue Ferrandière Lyon 2^e Superficie du terrain : 133 m² - Demandeur : Entreprise Thabuis SAS 7 rue de la Convention 69600 Oullins - Mandataire : M^{me} Tastevin Muriel

DP 069 384 16 01703 déposée le 9 août 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 1-3 rue Saint-Eucher Lyon 4^e Superficie du terrain : 406 m² - Demandeur : M. Lagadou Jacques 7 clos de la Pinette 69530 Brignais

DP 069 381 16 01704 déposée le 9 août 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 2 rue des Tables Claudiennes Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 2058 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB Secteur 1-2-4 69205 Lyon cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 381 16 01705 déposée le 9 août 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 rue Adamoli Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 230 m² - Demandeur : M^{me} Desaintjean Fanny 3 rue Adamoli 69001 Lyon

DP 069 382 16 01706 déposée le 9 août 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 31 rue Smith Lyon 2^e Superficie du terrain : 807 m² - Demandeur : M. Eymond Frédéric 1275 route de Boujolle 71390 Marcilly les Buxy

DP 069 382 16 01707 déposée le 9 août 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 17 rue de la Charité Lyon 2^e Superficie du terrain : 1262 m² - Demandeur : Chez Camille 17 rue de la Charité 69002 Lyon - Mandataire : M^{me} Sarrau Camille

DP 069 384 16 01708 déposée le 10 août 2016 - Projet : Construction d'un garage - Terrain : 14 chemin du Vallon Lyon 4^e Superficie du terrain : 3701 m² - Demandeur : M^{me} Pierrot Catherine 14 chemin du Vallon 69004 Lyon

DP 069 387 16 01709 déposée le 10 août 2016 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en cabinet médical - Surface créée : 59 m² - Terrain : 160 avenue Berthelot Lyon 7^e Superficie du terrain : 126 m² - Demandeur : Jemig 15 rue de la Madeleine 69007 Lyon - Mandataire : M. Berliat Gérard

DP 069 387 16 01710 déposée le 10 août 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 55 avenue Jean Jaurès Lyon 7^e Superficie du terrain : 317 m² - Demandeur : Crédit Agricole Centre Est 1 rue Pierre de Truchis de Lays 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Dall Aglio Michèle

DP 069 387 16 01711 déposée le 10 août 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 60 avenue Debourg Lyon 7^e Superficie du terrain : 366 m² - Demandeur : Crédit Agricole Centre-Est 1 rue Pierre de Truchis de Lays 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Dall Aglio Michèle

DP 069 383 16 01712 déposée le 10 août 2016 - Projet : Réfection

de devanture - Terrain : 83 rue Etienne Richerand Lyon 3^e Superficie du terrain : 609 m² - Demandeur : Crédit Agricole Centre-Est 1 rue Pierre de Truchis de Lays 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Dall Aglio Michèle

DP 069 381 16 01713 déposée le 10 août 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 21 rue Royale Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 768 m² - Demandeur : M. Amann Ludovic 1 chemin de la Colombière 69120 Vaulx-en-Velin

DP 069 382 16 01714 déposée le 10 août 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 69 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2^e Superficie du terrain : 214 m² - Demandeur : Société Elsa Lee 69 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon - Mandataire : M^{me} Chow Faivre Elizabeth

DP 069 382 16 01715 déposée le 10 août 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 quai Tilsitt Lyon 2^e Superficie du terrain : 292 m² - Demandeur : Patrimoine Investissement 9 rue Massenet 69310 Pierre-Bénite - Mandataire : M. Pecolo Anthony

DP 069 386 16 01716 déposée le 10 août 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 57 rue Masséna Lyon 6^e Superficie du terrain : 373 m² - Demandeur : M. Salvignol David 57 rue Masséna 69006 Lyon

DP 069 383 16 01717 déposée le 10 août 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 59 cours Gambetta Lyon 3^e Superficie du terrain : 293 m² - Demandeur : M^{me} Barboyon Chantal 47 rue Raspail 69600 Oullins

DP 069 382 16 01718 déposée le 10 août 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 22-26 rue Bellecordière Lyon 2^e Superficie du terrain : 1796 m² - Demandeur : Nexity PM 129 rue Servient 69003 Lyon

DP 069 382 16 01719 déposée le 10 août 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 65 rue de Président Edouard Herriot Lyon 2^e Superficie du terrain : 472 m² - Demandeur : Sensée 140 boulevard Haussmann 75008 Paris - Mandataire : M^{me} Lenain Angélique

DP 069 384 16 01720 déposée le 10 août 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 76 rue Eugène Pons Lyon 4^e Superficie du terrain : 1263 m² - Demandeur : SCI La Corniche 1050 quai Pierre Dupont 69270 Rochetaillée-sur-Saone - Mandataire : M. Gury Jean Jacques

DP 069 383 16 01721 déposée le 11 août 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 235 avenue Lacassagne Lyon 3^e Superficie du terrain : 630 m² - Demandeur : M^{me} Grisard-Anaf Maryelle 235 avenue Lacassagne 69003 Lyon

DP 069 381 16 01722 déposée le 11 août 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 48 rue Sergent Blandan Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 191 m² - Demandeur : Mangiabuoono 48 rue Sergent Blandan 69001 Lyon - Mandataire : M. Sevain Jean-Marie

DP 069 389 16 01723 déposée le 11 août 2016 - Projet : Réhabilitation d'un immeuble - Terrain : 21 avenue Joannès Masset Lyon 9^e Superficie du terrain : 252 m² - Demandeur : Nema Love 2 rue Malescourt 42000 Saint-Etienne - Mandataire : M. Porte Gilles

DP 069 384 16 01724 déposée le 11 août 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 60 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4^e Superficie du terrain : 205 m² - Demandeur : La Ferme des Perrelles 390 chemin des Perrelles 69480 Anse - Mandataire : M^{me} Artigue Céline

DP 069 388 16 01725 déposée le 11 août 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 rue Tramuset Lyon 8^e Superficie du terrain : 338 m² - Demandeur : M. Boulghobra Oirdi 6 rue Tramuset 69008 Lyon

DP 069 389 16 01726 déposée le 11 août 2016 - Projet : Construction d'un local poubelles - Surface créée : 15 m² - Terrain : 82 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9^e Superficie du terrain : 2755 m² - Demandeur : Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Guney Ali

DP 069 383 16 01727 déposée le 11 août 2016 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 8 rue Girie Lyon 3^e Superficie du terrain : 514 m² - Demandeur : M. Richard Jean François 8 rue Girie 69003 Lyon

DP 069 388 16 01728 déposée le 11 août 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 45 impasse Saint-Gervais Lyon 8^e Superficie du terrain : 262 m² - Demandeur : M. Guerret Robert 45 impasse Saint-Gervais 69008 Lyon

DP 069 385 16 01729 déposée le 12 août 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 69 rue Saint-Georges Lyon 5^e Superficie du terrain : 101 m² - Demandeur : M. Monzon David 61 impasse du Soleil Levant 69440 Saint-Maurice-sur-Dargoire

DP 069 386 16 01730 déposée le 12 août 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 4 rue Pierre Corneille Lyon 6^e Superficie du terrain : 132 m² - Demandeur : Lestanco du Marché 5 rue Transversale 69009 Lyon - Mandataire : M^{me} Gautier Lena

DP 069 384 16 01731 déposée le 12 août 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 32 rue d'Ivry Lyon 4^e Superficie du terrain : 199 m² - Demandeur : M. Berthet François 32 rue d'Ivry 69004 Lyon

DP 069 384 16 01732 déposée le 12 août 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 rue Dumont d'Urville Lyon 4^e Superficie du terrain : 165 m² - Demandeur : M^{me} Fourcade Amélie 3 rue Dumont d'Urville 69004 Lyon

DP 069 387 16 01733 déposée le 12 août 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 32 B Rue Lieutenant Colonel Girard Lyon 7^e Superficie du terrain : 17195 m² - Demandeur : M^{me} Vehi Caussanel Marie 20 rue du Lieutenant Colonel Girard 69007 Lyon

DP 069 384 16 01734 déposée le 12 août 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 12 rue du Mail Lyon 4^e Superficie du terrain : 207 m² - Demandeur : Boulangerie Pâtisserie 12 rue du Mail 69004 Lyon - Mandataire : M. Tardy Sylvain

DP 069 382 16 01735 déposée le 12 août 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 11 rue Clotilde Bizolon Lyon 2^e Superficie du terrain : 378 m² - Demandeur : SCI Nmij 2015 32 rue Sainte-Marie 69003 Lyon - Mandataire : M. Chareyron Norbert

DP 069 383 16 01736 déposée le 12 août 2016 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 28 rue François Garcin Lyon 3^e Superficie du terrain : 200 m² - Demandeur : M. Pouzols Denis 7 cours Gambetta 69003 Lyon

DP 069 385 16 01737 déposée le 12 août 2016 - Projet : Construction d'un abri de jardin - Surface créée : 7 m² - Terrain : 14 rue Trouvée Lyon 5^e Superficie du terrain : 513 m² - Demandeur : M. Charnes Eric 14 rue Trouvée 69005 Lyon

DP 069 381 16 01738 déposée le 12 août 2016 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement - Terrain : 7 montée de la Butte Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 970 m² - Demandeur : M. Messaoudi Taieb 77 b rue Marietton 69009 Lyon

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 8 au 13 août 2016

PC 069 383 10 00418 M04 déposé le 8 août 2016 Modificatif - Projet : Démolition d'un bâtiment, construction de 19 logements et création de 20 aires de stationnement - Surface créée : 1309 m² - Terrain : 45 avenue Lacassagne Lyon 3^e Superficie du terrain : 797 m² - Demandeur : Lacassagne 2010 1 rue de l'Eglise 39290 Rainans - Mandataire : M. Devillers Michel - Auteur : Architecte Associes M. Ballandras Daniel 36 rue Victorien Sardou 69007 Lyon

PC 069 389 13 00214 M01 déposé le 11 août 2016 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement et modification de façade - Terrain : 12 rue des Tuileries Lyon 9^e Superficie du terrain : 177 m² - Demandeur : M. Roubi Pierre 36 chemin du David 69370 Saint-Didier au Mont d'Or - Auteur : Atelier DT 10 rue de Lyon 69670 Vaugneray

PC 069 386 16 00287 déposé le 8 août 2016 - Projet : Changement de destination d'un local d'activités et local commercial en cabinet médical avec modification de façade - Terrain : 14 rue Masséna Lyon 6^e Superficie du terrain : 1269 m² - Demandeur : Selarl 14 rue Masséna 69006 Lyon - Mandataire : M. Bouz Eiad - Auteur : Atelier Arcade 236 rue André Philip 69003 Lyon

PC 069 388 16 00288 déposé le 12 août 2016 - Projet : Construction d'un bâtiment de 37 logements, d'un local commercial et création de 140 aires de stationnement - Surface créée : 2654 m² - Terrain : 70-78 rue Laennec Lyon 8^e Superficie du terrain : 13025 m² - Demandeur : Sacvl 36 quai Fulchiron 69245 Lyon cedex 05 - Mandataire : M. Lamoulen Eric - Auteur : Plan B Architectes Urbanistes Combe Catherine 45 rue de Sèze 69006 Lyon

Déclarations préalables de travaux délivrées pendant la période du 08 au 13 août 2016

DP 069 382 16 00832 Décision du 10 août 2016 à M. Cosset Benoît 28 place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 28 place Bellecour Lyon 2^e

DP 069 388 16 00867 Décision du 11 août 2016 à Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon cedex 03 - Projet : Modification de façade avec réfection de toiture - Terrain : rue Ludovic Arrchart Lyon 8^e

DP 069 381 16 00889 Décision du 10 août 2016 à Sacvl 36 quai Fulchiron 69005 Lyon - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 5 rue Pizay Lyon 1^{er}

DP 069 382 16 00897 Décision du 10 août 2016 à Zalkinvest 12 Seguin 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 place Antonin Poncet Lyon 2^e

DP 069 388 16 00909 Décision du 11 août 2016 à Henri et Sébas-

tien Bouillet 15 place de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 78 avenue des Frères Lumière Lyon 8^e

DP 069 387 16 00912 Décision du 11 août 2016 à M. Laloy Vincent 22 rue de Marseille 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 22 rue de Marseille Lyon 7^e

DP 069 381 16 01032 Décision du 10 août 2016 à M. Chamba Jean-Pierre 3 place Meissonier 69001 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 3 place Meissonier Lyon 1^{er}

DP 069 381 16 01058 Décision du 10 août 2016 à Malmaf 2 rue Romarin 69001 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 rue Romarin Lyon 1^{er}

DP 069 381 16 01081 Décision du 10 août 2016 à M. Gibault Pierre 5 rue Sainte-Catherine 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 rue Sainte-Catherine Lyon 1^{er}

DP 069 385 16 01109 Décision du 10 août 2016 à Atelier de la Passerelle 30 rue du Sergent Blandan 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 rue de la Quarantaine Lyon 5^e

DP 069 387 16 01167 Décision du 11 août 2016 à Scarole & Marcellin 98 rue Béchevelin 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 98 rue Béchevelin Lyon 7^e

DP 069 382 16 01200 Décision du 10 août 2016 à La Bressane 39 rue de la Charité 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 39 rue de la Charité Lyon 2^e

DP 069 389 16 01234 Décision du 10 août 2016 à Pharmacie de la gare d'eau 3 rue Masaryk 69009 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 3 rue Masaryk Lyon 9^e

DP 069 383 16 01244 Décision du 11 août 2016 à Toiture Barski 2 boulevard Jean Monnet 69490 Pontcharra-sur-Turdine - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 14 rue Montaigne Lyon 3^e

DP 069 386 16 01248 Décision du 10 août 2016 A Ba&Sh 42 boulevard Paul Cézanne 63400 Chamalieres - Projet : Réfection de devanture - Surface créée : 2 m² - Terrain : 12 avenue du Maréchal de Saxe Lyon 6^e

DP 069 385 16 01261 Décision du 10 août 2016 à M. Natter Denis 160 rue Pierre Valdo 69005 Lyon - Projet : Construction d'un abri de jardin - Surface créée : 8 m² - Terrain : 160 rue Pierre Valdo Lyon 5^e

DP 069 384 16 01267 Décision du 10 août 2016 à Amavi Immo 14 A allée du Beauversant 69340 Francheville - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 22 rue Richan Lyon 4^e

DP 069 381 16 01277 Décision du 10 août 2016 à Hair Box Company 30 rue Louis Thévenet 69004 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 5 rue du Jardin des Plantes Lyon 1^{er}

DP 069 381 16 01281 Décision du 10 août 2016 à Arts 2000 9 rue de la Platière 69001 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 9 rue de la Platière Lyon 1^{er}

DP 069 383 16 01301 Décision du 11 août 2016 à M. Fumex Fabien 8 rue Jean Marc Bernard 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 Rue Jean-Marc Bernard Lyon 3^e

DP 069 381 16 01312 Décision du 10 août 2016 à Chiken House 5 rue Puits Gaillot 69001 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 5 rue Puits Gaillot Lyon 1^{er}

DP 069 381 16 01317 Décision du 10 août 2016 à Belisoft 50 rue Pierre Brunier 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 16 rue Constantine Lyon 1^{er}

DP 069 381 16 01326 Décision du 10 août 2016 à Emc Cabinet Bazin 31 cours Emile Zola 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade avec réfection de toiture - Terrain : 1 place Croix-Paquet Lyon 1^{er}

DP 069 384 16 01331 Décision du 10 août 2016 à M^{me} Hochfelder Fabienne 22 place Tabareau 69004 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 22 place Tabareau Lyon 4^e

DP 069 381 16 01333 Décision du 10 août 2016 à Boulangerie Croix Paquet 26 rue du Plat 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 3 place Croix-Paquet Lyon 1^{er}

DP 069 381 16 01344 Décision du 10 août 2016 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Réfection de toiture avec ravalement de façade sur cour - Terrain : 54 quai Saint-Vincent Lyon 1^{er}

DP 069 382 16 01347 Décision du 10 août 2016 à Bet Savle 73 ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 11 rue Dubois Lyon 2^e

DP 069 387 16 01355 Décision du 11 août 2016 à Azadi III 15 boulevard Lénine 69200 Vénissieux - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 38 avenue Berthelot Lyon 7^e

DP 069 381 16 01361 Décision du 10 août 2016 à Asf Toitures avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 10 rue René Leynaud Lyon 1^{er}

DP 069 387 16 01378 Décision du 11 août 2016 à Sci Utei Villa Stora 62 rue de Bonnel 69448 Lyon cedex 03 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 35 rue Marc Bloch Lyon 7^e

DP 069 387 16 01381 Décision du 11 août 2016 à Sci Croix Barret 3 rue du Père Chevrier 69361 Lyon cedex 07 - Projet : Modification

de façade et de toiture - Terrain : 8 Boulevard de l'Artillerie Lyon 7^e

DP 069 383 16 01384 Décision du 11 août 2016 à Mme Bossan Florence 9 rue Villeneuve 69004 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 12 rue de l'Épée Lyon 3^e

DP 069 388 16 01386 Décision du 8 août 2016 à Chathocla 170 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 170 avenue des Frères Lumière Lyon 8^e

DP 069 387 16 01396 Décision du 11 août 2016 à K-Box Club 2 cours de la République 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 place Raspail Lyon 7^e

DP 069 388 16 01397 Décision du 11 août 2016 à Foch Investissement 3 place Louis Pradel 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 impasse Paul Cazeneuve Lyon 8^e

DP 069 385 16 01403 Décision du 10 août 2016 à Orange 654 cours du Troisième Millénaire 69792 Saint-Priest - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 50 rue Tramassac Lyon 5^e

DP 069 385 16 01404 Décision du 10 août 2016 à Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Installation d'un portail et d'un portillon - Terrain : 1 - 11 rue de la Garde Lyon 5^e

DP 069 388 16 01409 Décision du 11 août 2016 à Foncia Coupat 140 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Installation d'une clôture avec un portail et portillon - Terrain : 18 rue Nungesser et Coli Lyon 8^e

DP 069 389 16 01425 Décision du 10 août 2016 à Azae 1 rue Roquette 69009 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux avec remise en peinture de devanture - Terrain : 1 rue Roquette Lyon 9^e

DP 069 381 16 01427 Décision du 10 août 2016 à Christophe Sangouard Invest 7 avenue de la Constellation 69160 Tassin-La-Demi-Lune - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 16 rue Pierre Blanc Lyon 1^{er}

DP 069 381 16 01437 Décision du 10 août 2016 à Sci Presqu'île 38 rue François Peissel 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Installation d'un ascenseur - Terrain : 16 rue Pizay Lyon 1^{er}

DP 069 385 16 01446 Décision du 10 août 2016 à Sci Pandaleix 7 20 rue Juiverie 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 place de la Baleine Lyon 5^e

DP 069 382 16 01449 Décision du 10 août 2016 à White Knight Grolée Carnot 2013 16 avenue de Ferdinand 75008 Paris - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 31 rue Ferrandière Lyon 2^e

DP 069 386 16 01457 Décision du 10 août 2016 à M^{me} Renard Sylvie 8 rue de la Victoire 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 cours Vitton Lyon 6^e

DP 069 383 16 01473 Décision du 11 août 2016 à M^{me} Belmont Anne-Sophie 73 rue Baraban 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 73 rue Baraban Lyon 3^e

DP 069 382 16 01474 Décision du 10 août 2016 à Eclat de Verre 36 rue des Remparts d'Ainay 69002 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 36 rue des Remparts d'Ainay Lyon 2^e

DP 069 381 16 01485 Décision du 10 août 2016 à M. Gardoni Pierre 30 rue Valentin Couturier 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 100 boulevard de la Croix Rousse Lyon 1^{er}

DP 069 381 16 01492 Décision du 10 août 2016 à Diwan 15 rue Puits Gaillot 69001 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 15 rue Puits Gaillot Lyon 1^{er}

DP 069 382 16 01500 Décision du 10 août 2016 à Scotch & Soda 3 rue du Colonel Moll 75017 Paris - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 28 rue Tupin Lyon 2^e

DP 069 386 16 01501 Décision du 10 août 2016 à Yh Restauration 41 rue Malesherbes 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 41 rue Malesherbes Lyon 6^e

DP 069 389 16 01505 Décision du 10 août 2016 à Vue Sur Cour 6 - 8 avenue Sidoine Apollinaire 69009 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 - 8 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9^e

DP 069 388 16 01507 Décision du 11 août 2016 à Free Mobile 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 3 B - 3 T rue Florent Lyon 8^e

DP 069 381 16 01525 Décision du 10 août 2016 à La Crafterie 4 place Tobie Robatel 69001 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 place Tobie Robatel Lyon 1^{er}

DP 069 383 16 01531 Décision du 11 août 2016 à Agesca Identification 19 rue du 35^e Régiment d'Aviation 69500 Bron - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 - 4 rue Bonnard Lyon 3^e

DP 069 385 16 01533 Décision du 10 août 2016 à M. Touchant Thibault 41 rue des Batières 69005 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 8 m² - Terrain : 41 rue des Batières Lyon 5^e

DP 069 388 16 01559 Décision du 11 août 2016 à M. Millien Wenceslas 13 rue Général André 69008 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 23 m² - Terrain : 13 rue Général André Lyon 8^e

DP 069 383 16 01564 Décision du 11 août 2016 à Plénétude Sarl

63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 15-19 place de la Ferrandière Lyon 3^e

DP 069 385 16 01628 Décision du 10 août 2016 à M. Sciberras Bertrand 29 avenue Maréchal Foch 69110 Sainte-Foy-les-Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 25 rue des Noyers Lyon 5^e

DP 069 383 16 01639 Décision du 11 août 2016 à M. Trouillot Gabriel 52 rue Jeanne d'Arc 69003 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture - Surface créée : 9 m² - Terrain : 52 rue Jeanne d'Arc Lyon 3^e

DP 069 386 16 01645 Décision du 10 août 2016 à Smcc Toiture 248 avenue de l'Industrie 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 32 rue Notre Dame Lyon 6^e

DP 069 387 16 01663 Décision du 11 août 2016 à Cnarm 148 boulevard Malesherbes 75017 Paris - Projet : Réfection de devanture - Surface créée : 20 m² - Terrain : 89 avenue Berthelot Lyon 7^e

DP 069 383 16 01676 Décision du 11 août 2016 à Dmg Technologies 130 b rue Baraban 69003 Lyon - Projet : Extension d'un local commercial - Surface créée : 5 m² - Terrain : 130b rue Baraban Lyon 3^e

DP 069 389 16 01682 Décision du 10 août 2016 à Moules And Chips 51 rue de Bourgogne 69009 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 51 rue de Bourgogne Lyon 9^e

Déclarations préalables de travaux déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 15 au 20 août 2016

DP 069 385 16 01739 déposée le 16 août 2016 - Projet : Installation de portails - Terrain : 75-77 rue des Aqueducs Lyon 5^e Superficie du terrain : 10876 m² - Demandeur : Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux-la-pape- Mandataire : M. Fallecker Daniel

DP 069 382 16 01740 déposée le 16 août 2016 - Projet : Modification de façades - Terrain : 9 place des Célestins Lyon 2^e Superficie du terrain : 271 m² - Demandeur : M^{me} Coulon Charlotte 9 place des Célestins 69002 Lyon

DP 069 383 16 01741 déposée le 16 août 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Surface créée : 30 m² - Terrain : 17 rue Clos Suiphon Lyon 3^e Superficie du terrain : 847 m² - Demandeur : M. Clair Alain 206 rue Saint-Cyr 69009 Lyon

DP 069 382 16 01742 déposée le 16 août 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 33 rue du Président E. Herriot Lyon 2^e Superficie du terrain : 246 m² - Demandeur : Tabac Saint Nizier 33 rue du Président E Herriot 69002 Lyon - Mandataire : M. Salem Karim

DP 069 384 16 01744 déposée le 16 août 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 8 rue de Nuits Lyon 4^e Superficie du terrain : 342 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Aucu Rodrigue

DP 069 386 16 01745 déposée le 16 août 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 61 avenue Maréchal Foch Lyon 6^e - Demandeur : Cerise et Potiron 11 rue Marcel Mérieux 69960 Corbas - Mandataire : M. Chetail Eric

DP 069 389 16 01747 déposée le 16 août 2016 - Projet : Construction d'un hangar de stockage - Terrain : 85 rue Marietton Lyon 9^e Superficie du terrain : 552 m² - Demandeur : M. Boulanger Jean-René 9 chemin du Postier 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or

DP 069 388 16 01748 déposée le 16 août 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : rue Audibert Lavrotte rue Villon Lyon 8^e Superficie du terrain : 26528 m² - Demandeur : M^{me} Guillemint Annie 21 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

DP 069 388 16 01749 déposée le 16 août 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 9 rue Saint-Nestor Lyon 8^e Superficie du terrain : 620 m² - Demandeur : Sarl Valias 20 rue Docteur Rebatel 69003 Lyon - Mandataire : M. D'Attoma Nathalie

DP 069 388 16 01750 déposée le 17 août 2016 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 91 avenue des Frères Lumière Lyon 8^e Superficie du terrain : 571 m² - Demandeur : La Toiture Rhodnienne 9 boulevard Edmond Michelet 69008 Lyon - Mandataire : M. d'Export Aurélien

DP 069 383 16 01751 déposée le 17 août 2016 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 33 rue Jules Michelet Lyon 3^e Superficie du terrain : 1086 m² - Demandeur : M. Galy Alain 33 rue Michelet 69003 Lyon

DP 069 388 16 01752 déposée le 17 août 2016 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 9 rue Saint-Nestor Lyon 8^e Superficie du terrain : 620 m² - Demandeur : K2 Saint-Nector Sarl 20 rue du Docteur Rebatel 69003 Lyon - Mandataire : M. d'Attoma Nathalie

DP 069 382 16 01754 déposée le 17 août 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 35 rue Tupin Lyon 2^e Superficie du terrain : 82 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-Et-Cuire - Mandataire : M. Aucu Rodrigue

DP 069 383 16 01756 déposée le 17 août 2016 - Projet : Change-

ment de destination de bureaux en local commercial - Terrain : 183 rue André Philip Lyon 3^e Superficie du terrain : 2882 m² - Demandeur : La Vie Claire 1982 route Départementale 386 69700 Montagny - Mandataire : M^{me} Marmone Brigitte

DP 069 389 16 01757 déposée le 17 août 2016 - Projet : Agrandissement d'une crèche par changement de destination de bureaux - Terrain : 14 rue Rhin et Danube Lyon 9^e Superficie du terrain : 2224 m² - Demandeur : Immo Services Plus 6 Allée Jean Prouvé 92110 Clichy - Mandataire : M. Arnould Xavier

DP 069 383 16 01758 déposée le 17 août 2016 - Projet : Démolition d'une partie de la toiture et de la façade d'un bâtiment et aménagement d'une plateforme - Terrain : 5 place d'Arsonval Lyon 3^e Superficie du terrain : 154879 m² - Demandeur : Hospices Civils de Lyon 3 quai des Célestins 69002 Lyon - Mandataire : M. Deroubaix Dominique

DP 069 388 16 01759 déposée le 18 août 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 52 avenue des Frères Lumière Lyon 8^e Superficie du terrain : 309 m² - Demandeur : Centre de l'Audition 52 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Mandataire : M. Desormeux Patrick

DP 069 385 16 01760 déposée le 18 août 2016 - Projet : Modification d'un mur de clôture - Terrain : 1 rue de l'Antiquaille Lyon 5^e Superficie du terrain : 34955 m² - Demandeur : SACVL 36 quai Fulchiron 69005 Lyon - Mandataire : M. Lemoulen Eric

DP 069 385 16 01762 déposée le 18 août 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : Montée Saint-Barthélémy Site de l'Antiquaille Lyon 5^e Superficie du terrain : 34273 m² - Demandeur : Sacvl 36 quai Fulchiron 69009 Lyon - Mandataire : M. Lamoulen Eric

DP 069 382 16 01763 déposée le 18 août 2016 - Projet : Modification de façade - Terrain : 99 rue Edouard Herriot Lyon 2^e Superficie du terrain : 351 m² - Demandeur : M. Bernard Cédric 99 rue Edouard Herriot 69002 Lyon

DP 069 386 16 01764 déposée le 18 août 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 2 avenue du Général Brosset Lyon 6^e Superficie du terrain : 225 m² - Demandeur : Bien à la Maison 20 24 rue Jacques Ibiert 92300 Levallois-Perret - Mandataire : M. Descamps Guillaume

DP 069 383 16 01765 déposée le 19 août 2016 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 47 m² - Terrain : 72 rue Jeanne d'Arc Lyon 3^e Superficie du terrain : 200 m² - Demandeur : M. SpennatO Julien 72 rue Jeanne d'Arc 69003 Lyon

DP 069 387 16 01766 déposée le 19 août 2016 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 place Jules Guesde Lyon 7^e Superficie du terrain : 244 m² - Demandeur : M. GuillemoT ThiThuyNga 36 avenue Berthelot 69007 Lyon

DP 069 386 16 01767 déposée le 19 août 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 2 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6^e Superficie du terrain : 305 m² - Demandeur : Marionnaud 115 rue Reaumur 75002 Paris - Mandataire : M^{me} Yeo Eileen

DP 069 388 16 01768 déposée le 19 août 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 342 avenue Berthelot Lyon 8^e Superficie du terrain : 485 m² - Demandeur : Marionnaud 115 rue Reaumur 75002 Paris - Mandataire : M^{me} Yeo Eileen

DP 069 382 16 01769 déposée le 19 août 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 10 rue Emile Zola Lyon 2^e Superficie du terrain : 259 m² - Demandeur : Marionnaud 115 rue Reaumur 75002 Paris - Mandataire : M^{me} Yeo Eileen

DP 069 388 16 01770 déposée le 19 août 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 112 avenue des Frères Lumière Lyon 8^e Superficie du terrain : 279 m² - Demandeur : Marionnaud 115 rue Reaumur 75002 Paris - Mandataire : M^{me} Yeo Eileen

DP 069 386 16 01771 déposée le 19 août 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 56 cours Franklin Roosevelt Lyon 6^e Superficie du terrain : 654 m² - Demandeur : Marionnaud 115 rue Reaumur 75002 Paris - Mandataire : M^{me} Yeo Eileen

DP 069 382 16 01772 déposée le 19 août 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 69 rue Président Edouard Herriot

Lyon 2^e Superficie du terrain : 214 m² - Demandeur : Marionnaud 115 rue Reaumur 75002 Paris - Mandataire : M^{me} Yeo Eileen

DP 069 383 16 01773 déposée le 19 août 2016 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 141 cours du Docteur Long Lyon 3^e Superficie du terrain : 813 m² - Demandeur : Emios SAS 6 quai de Serbie 69006 Lyon - Mandataire : M. Ouhion Maxime

DP 069 386 16 01774 déposée le 19 août 2016 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 52 cours Vitton Lyon 6^e Superficie du terrain : 310 m² - Demandeur : Marionnaud 115 rue Reaumur 75002 Paris - Mandataire : M^{me} Yeo Eileen

DP 069 383 16 01775 déposée le 19 août 2016 - Projet : Aménagement de 3 logements sans modification extérieure - Terrain : 66 Ter et Bis rue Feuillat Lyon 3^e Superficie du terrain : 1263 m² - Demandeur : M. Oriol Matthieu 28 rue Mozart 69780 Mions

DP 069 389 16 01776 déposée le 19 août 2016 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier de courte durée - Terrain : 4 avenue Joannès Masset Lyon 9^e Superficie du terrain : 3731 m² - Demandeur : M. Schneider Christian 182 chemin du Célard 69380 Chasselay

DP 069 382 16 01777 déposée le 19 août 2016 - Projet : Remise en peinture d'un local commercial - Terrain : 8 rue Gasparin Lyon 2^e Superficie du terrain : 519 m² - Demandeur : Thomas Cook 92 boulevard Victor Hugo 92115 Clichy Cedex - Mandataire : M. Bertho Manuel

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 15 au 20 août 2016

PC 069 385 16 00290 déposé le 17 août 2016 - Projet : Travaux intérieurs et modification de façades - Terrain : 12 rue Monseigneur Lavarenne Lyon 5^e Superficie du terrain : 106 m² - Demandeur : Sci Victor Hugo 38 rue François Peissel 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Celie Renaud - Auteur : M. Sanaei Massoud 28 Boulevard Pinel 69003 Lyon

PC 069 382 16 00291 déposé le 19 août 2016 - Projet : Démolition et travaux d'aménagement intérieur d'un local commercial - Terrain : 40 Rue de la Charité Lyon 2^e Superficie du terrain : 422 m² - Demandeur : SAS La Vie Claire 1982 RD 386 69700 Montagny - Mandataire : M. Larroque Xavier - Auteur : Grattard Architectes 79 quai Pierre Scize 69005 Lyon

Permis de démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 15 au 20 août 2016

PD 069 384 16 00034 déposé le 18 août 2016 - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 103 grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4^e Superficie du terrain : 47636 m² - Demandeur : Hospices Civils de Lyon 3 quai des Célestins 69002 Lyon - Mandataire : M. Deroubaix Dominique

Déclaration préalable de travaux délivrée pendant la période du 15 au 20 août 2016

DP 069 387 16 01701 Décision du 17 août 2016 à M. Chaigne Arnaud 44 rue Malesherbes 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 44 rue Père Chevrier Lyon 7^e

ABONNEMENTS

Les abonnements ne peuvent être consentis que pour une durée d'un an. Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (Direction des Assemblées et partent du 1^{er} de chaque mois. Ils sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT

(Pour l'Étranger, le port en sus). Abonnement unique : Un an : 37 €, à établir à l'ordre de Trésor public et à adresser à la Direction des Assemblées, Hôtel de Ville, 1, place de la Comédie - 69205 Lyon Cedex 01.

Toutes les communications doivent être adressées à M^{me} le Directeur - Direction des Assemblées, à l'Hôtel de Ville. Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

(La reproduction des articles et des photographies ou graphismes des pages de couverture est rigoureusement interdite.)